

# La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours : transformations politiques, économiques, sociales, culturelles

## Programme de Troisième

Thème 3 – Françaises et Français dans une République repensée

- **La Nouvelle-Calédonie depuis 1946 : évolution politique.**
- Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 **en France et en Nouvelle-Calédonie** : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.

**Cette étude est centrée sur l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie et les réactions qu'elle suscite.** Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la société française connaît des transformations décisives : place des femmes, nouvelles aspirations de la jeunesse, développement de l'immigration, vieillissement de la population, montée du chômage. **Ces changements, qui ont également touché la société calédonienne, font évoluer le modèle social républicain.** L'étude de quelques exemples d'adaptation de la législation aux évolutions de la société offre l'occasion de comprendre certains enjeux du débat politique et les modalités de l'exercice de la citoyenneté au sein de la démocratie française.

## Programme de Terminale générale

Thème 5 – La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours : transformations politiques, économiques, sociales, culturelles (4-6 heures)

Chapitre 1 – De la fin de l'indigénat à la revendication indépendantiste, de 1946 à 1975

**Objectifs** : ce chapitre vise à montrer que la Nouvelle-Calédonie connaît une évolution institutionnelle et une mutation économique, sociale et culturelle.

On peut mettre en avant :

- La recherche permanente de l'autonomie ;
- Le développement d'une économie industrielle ;
- La société en mutation : égalité civique pour tous, accès aux droits sociaux, immigration, creusement des inégalités ;
- Le réveil identitaire kanak.

**Points de passage et d'ouverture** :

- La création de l'Union calédonienne ;
- Le boom du nickel au début des années 1970.

**Chapitre 2 – Vers les Accords, de 1975 à nos jours**

**Objectifs :** ce chapitre vise à montrer que les revendications indépendantistes ont mené aux Événements des années 1980. La signature d'Accords ramène la Paix, construit une très large autonomie et fonde la société calédonienne actuelle basée sur le destin commun.

On peut mettre en avant :

- La période des Événements 1981-1988 ;
- Le temps des Accords ;
- Les défis des politiques de rééquilibrage.

**Points de passage et d'ouverture :**

- Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, deux acteurs politiques essentiels ;
- L'Accord de Nouméa.

## Programme de Terminale technologique

**Thème 4 – La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours (6 heures)****Question obligatoire (A)****A – La Nouvelle-Calédonie : évolution politique, sociale et économique**

Cette question montre les transformations politiques, les profondes mutations sociales et les changements économiques que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 1946.

On peut mettre en avant :

- les différents statuts politiques de la Nouvelle-Calédonie depuis 1946 ;
- les transformations de la société : démographie, immigration, place des femmes, etc. ;
- la reconnaissance de la culture kanak et de celle des autres communautés ;
- le développement économique de la Nouvelle-Calédonie au sortir de la guerre, le « boom » du nickel, les crises économiques, les politiques de rééquilibrage liées aux Accords.

**Sujets d'étude (B)****B – Un sujet d'étude au choix :**

- Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, la construction de la paix

Ce sujet d'étude porte sur deux personnages historiques dont les parcours ont profondément marqué la vie politique néo-calédonienne en insistant en particulier sur la signature des accords Matignon-Oudinot.

- L'émancipation des femmes en Nouvelle-Calédonie

Ce sujet d'étude porte sur l'évolution de la société et des mœurs, et sur les combats et les changements des mentalités qui ont permis aux femmes, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, d'accéder à une égalité de droits, à des postes à responsabilité dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

## Problématique générale du thème

Comment expliquer les différents statuts politiques que la Nouvelle-Calédonie expérimente depuis 1946 ? Comment les aspirations nationales à la pleine souveraineté se manifestent-elles depuis les années 1970 ? En quoi le développement économique, social et culturel est-il le résultat des enjeux politiques ?

## Explicitation de la démarche

L'étude du thème « La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours » s'articule autour de deux périodes distinctes : 1946-1975 et de 1975 à nos jours. Le premier chapitre, développé dans ce dossier, propose une analyse de deux corpus documentaires (à télécharger sur le site) :

- Le premier porte sur les **évolutions politiques** majeures de la Nouvelle-Calédonie entre 1946 et 1975.
- Le second s'intéresse aux **transformations économiques, sociales et culturelles** qui ont façonné la société calédonienne au cours de cette même période.

## Mise au point scientifique

### Chapitre 1 – De la fin de l'indigénat à la revendication indépendantiste (1946 à 1975)

**Cette période est marquée par deux ruptures majeures :**

**1946** : la fin du statut colonial pour la Nouvelle-Calédonie, qui accède à celui de Territoire d'Outre-mer. Cette transition confère aux Kanak, jusque-là « sujets indigènes », le statut de nationaux et citoyens français, mettant un terme au système discriminatoire de l'indigénat et ouvrant la voie à de nouvelles aspirations politiques et sociales.

**1975** : la fin du « boom du nickel » et l'émergence d'un réveil identitaire et culturel kanak. Cette période voit la montée des premières revendications indépendantistes, qui s'accompagnent d'une radicalisation des positions politiques et de la structuration d'un mouvement nationaliste. Elle marque également le début d'une bipolarisation durable de la vie politique calédonienne, entre forces loyalistes et indépendantistes.

# Les évolutions politiques majeures de la Nouvelle-Calédonie entre 1946 et 1975

*« Deux couleurs, un seul peuple »  
Maurice Lenormand, slogan de l'Union calédonienne  
(allocution au premier congrès, 12 mai 1956)*

## Introduction

La Seconde Guerre mondiale marque un tournant décisif dans l'histoire politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Portée par les principes énoncés à Brazzaville en 1944 et par la volonté de reconstruire un ordre républicain plus juste, la France engage dès 1946 une série de réformes institutionnelles et économiques visant à abolir l'indigénat, à intégrer les populations autochtones dans le corps civique national et à moderniser la vie politique locale. La loi Lamine-Guèye, la loi-cadre Defferre et les diverses mesures sociales prises à partir de 1946 témoignent de cette volonté affichée d'ouverture et d'égalité. Cependant, l'application de ces réformes dans le contexte spécifique de la Nouvelle-Calédonie révèle des résistances profondes et met en lumière les contradictions d'un système colonial en mutation.

Durant ces décennies, les aspirations identitaires kanak se renforcent, alimentées par la persistance des inégalités, par le contrôle étroit de l'État sur les ressources stratégiques du territoire notamment le nickel, mais aussi par les échos des mouvements anticoloniaux et tiers-mondistes mondiaux. Ce contexte nourrit l'émergence d'un nationalisme kanak de plus en plus affirmé, dont l'organisation et la radicalisation s'expriment en 1975.

### Problématique

Ce dossier vise à retracer les étapes clés et les dynamiques majeures qui ont marqué les transformations de la Nouvelle-Calédonie entre 1946 et 1975, en s'attachant à comprendre : **comment les réformes institutionnelles et économiques ont-elles contribué à redéfinir le statut de la Nouvelle-Calédonie et à nourrir les revendications identitaires et indépendantistes entre 1946 et 1975 ?**

# I – Vers une prise de conscience de la nécessité de reconnaître les droits humains

## La question des droits et de l'égalité politiques pour les Indigènes français à l'échelle de la France

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France engage une série de réformes destinées à étendre aux populations coloniales des droits civiques et politiques jusque-là réservés aux seuls citoyens métropolitains. Ainsi, dans son discours prononcé le 30 janvier 1944 à Brazzaville, le général de Gaulle insiste sur la nécessité d'abolir l'indigénat et de reconnaître aux peuples d'outre-mer des droits politiques fondamentaux. Il y affirme que « tous les ressortissants de l'Empire français doivent bénéficier d'une égalité de droits », tout en soulignant que « c'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi » et que ces populations doivent pouvoir « participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires », préparant ainsi l'abolition du statut de l'indigénat ([document 1](#)).

En application de ces principes, la loi Lamine-Guèye, adoptée le 7 mai 1946 à l'initiative de Maître Lamine-Guèye, met un terme au système discriminatoire de l'indigénat. Elle confère la citoyenneté française à tous les ressortissants de l'Empire colonial, leur accordant ainsi les droits civiques et politiques jusque-là réservés aux citoyens métropolitains et mettant fin à l'injustice historique de leur statut ([document 2](#)).

Cependant, cette avancée juridique ne s'accompagne pas d'une réelle égalité politique. En effet, bien que la Constitution de la IV<sup>e</sup> République (27 octobre 1946) affirme dans son préambule que « tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés » et qu'elle proclame une Union française fondée sur l'égalité des droits et des devoirs ([document 4](#)), l'assimilation politique des indigènes reste incomplète. La loi du 5 octobre 1946 et d'autres dispositifs instituent une inégalité du suffrage en limitant le nombre de représentants issus des populations autochtones et en réservant certains sièges aux citoyens français de statut civil. Cette « assimilation hésitante » montre les réticences de la France à accorder une pleine égalité politique à ses anciens sujets coloniaux ([document 3](#)).

À l'échelle mondiale, l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et les résolutions de l'ONU sur la décolonisation renforcent ces aspirations : elles proclament que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et affirment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

## Les principes de liberté et d'égalité à l'échelle mondiale s'affirment

Sur la scène internationale, l'après-guerre est marqué par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, où l'Assemblée générale des Nations unies proclame dans son préambule que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde » ([document 5](#)). Cette déclaration insiste sur le fait que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » (article 3) et qu'« il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint [...] à la révolte contre la tyrannie et l'oppression » ([document 5](#)). Ces principes proclamés rappellent à la France qu'elle ne peut maintenir des pratiques discriminatoires dans ses territoires d'outre-mer et légitiment ainsi les revendications locales en faveur d'une égalité politique effective.

En 1951, la création de l'Union calédonienne par des Kanak et des partisans issus de la population européenne traduit l'influence grandissante de ces idéaux universels. L'UC milite pour la reconnaissance des droits politiques de tous les habitants de Nouvelle-Calédonie, dans le respect des principes de la Déclaration universelle, notamment l'article 21 qui stipule que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis » ([document 6](#)). L'Union calédonienne réclame également la fin des discriminations foncières et sociales, devenant le porte-voix des aspirations kanak et s'appuyant sur les principes universels énoncés en 1948.

Les rapports et résolutions des Nations unies, en s'appuyant sur les articles affirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à participer librement à la vie publique, rappellent à la France ses engagements internationaux. Sous cette pression, la France est contrainte de réévaluer le statut de ses territoires d'outre-mer.

## II – La « question indigène » en Nouvelle-Calédonie

### La question des droits et de l'égalité politiques des Kanak

En juin 1945, lors d'un débat au Conseil général de Nouvelle-Calédonie, Gabriel Monin, s'appuyant sur les recommandations de la conférence de Brazzaville, plaide en faveur de l'ouverture des droits politiques aux Kanak. Il souligne que la Métropole, engagée dans un renouveau démocratique, ne peut maintenir un système discriminatoire à l'égard des « autochtones », en contradiction avec les valeurs républicaines ([document 7](#)). Ce plaidoyer met en lumière les tensions existantes : certains élus, comme Maurice Douvier, redoutent que l'égalité politique ne vienne bouleverser l'équilibre social et économique de la colonie. Ce débat révèle les résistances locales face à l'émancipation des Kanak, ainsi que les arrière-pensées paternalistes visant à s'assurer de leur loyauté en échange de certaines concessions sociales et économiques.

En novembre 1945, les anciens combattants kanak, tirailleurs et marins ayant participé volontairement à la libération de la France, s'adressent par écrit au ministre des Colonies. Ils y expriment leur espoir d'un avenir meilleur et rappellent leur fidélité et leur engagement envers la République. Leur message souligne l'injustice d'un système qui, malgré leur contribution héroïque, continue de les maintenir dans un statut inférieur. Ils revendiquent l'amélioration de leurs conditions sociales, économiques et politiques et la reconnaissance pleine et entière de leur citoyenneté, affirmant ainsi leur attachement à la France tout en demandant justice et égalité ([document 8](#)).

Le 21 mai 1946, l'arrivée triomphale du Bataillon du Pacifique à Nouméa à bord du *Sagittaire* témoigne du retour de ces combattants en Nouvelle-Calédonie. Ce jour est décrété férié, marquant à la fois la reconnaissance publique de leur engagement et le début d'un nouveau chapitre où leur place dans la société calédonienne doit être repensée. Parmi les passagers débarquant à Nouméa figurent également des figures marquantes, telles que Roger Laroque et Maurice Lenormand, dont l'action politique et sociale sera décisive pour la Nouvelle-Calédonie ([document 9](#)).

### De la suppression du statut de l'indigénat à la citoyenneté française

L'ordonnance n°45-1874 du 22 août 1945 fixe le mode de représentation des territoires d'outre-mer à l'Assemblée constituante, attribuant à la Nouvelle-Calédonie un représentant. Ce représentant est élu selon un collège réunissant citoyens et non-citoyens et obtient de plein droit

la citoyenneté française, ce qui traduit les ambiguïtés de la politique coloniale française : elle amorce une ouverture politique pour les Kanak tout en maintenant des mécanismes de représentation différenciée ([document 14](#)).

En février 1946, un pas décisif est franchi avec le décret n°46-277 qui supprime en Nouvelle-Calédonie les peines de l'indigénat, abolissant ainsi un système répressif discriminatoire à l'encontre des Kanak ([document 10](#)). Cette mesure ouvre la voie à l'adoption, en avril 1946, par l'Assemblée constituante, de la loi Lamine-Guèye. Cette loi érige en principe l'égalité juridique : tous les ressortissants de l'Empire colonial deviennent citoyens français à part entière. La loi n°46-940 du 7 mai 1946 consacre cette avancée en proclamant que tous les habitants des territoires d'outre-mer, y compris les Kanak, sont désormais citoyens français, au même titre que les nationaux de France métropolitaine ([document 11](#)).

En Nouvelle-Calédonie, cette transition met fin à l'inégalité statutaire entre Kanak et Européens, garantissant aux premiers le droit de vote, l'éligibilité et la pleine jouissance des libertés civiles. Toutefois, un statut civil spécifique est instauré pour les Kanak : le statut civil coutumier. Celui-ci leur permet de conserver leurs règles traditionnelles en matière d'état civil, de mariage, de filiation, de propriété et de succession, sans pour autant remettre en cause leurs droits et libertés de citoyens français ([document 13](#)). Cette reconnaissance juridique, inscrite d'abord dans la Constitution de 1946 (article 82), puis confirmée en 1958 (article 75), atteste d'une volonté d'intégrer les Kanak à la République tout en respectant leurs coutumes.

Ainsi, l'entrée en vigueur de ces réformes marque une rupture majeure avec l'ordre colonial ancien et ouvre la voie à une participation politique accrue des Kanak dans les institutions de Nouvelle-Calédonie. Cependant, elle révèle également les lenteurs et les résistances à l'égalité civique effective, malgré les principes proclamés.

### III – L'égalité civique, un principe difficile à affirmer en Nouvelle-Calédonie

#### Une difficile inscription des Kanak sur les listes électorales

La reconnaissance légale du droit de vote aux Kanak à partir de 1945-1946 ne se traduit pas immédiatement par une égalité réelle dans les faits. L'ordonnance du 22 août 1945 ([document 15](#)) accorde certes le droit de vote à certains indigènes, mais ce droit reste limité à des catégories précises : chefs traditionnels, titulaires du certificat d'études primaires, anciens combattants ou cadres de la fonction publique locale. Ce droit est par la suite étendu en 1946 aux moniteurs d'écoles privées et catéchistes catholiques, mais la majorité des Kanak en reste exclue, en raison notamment de l'opposition de nombreux élus européens, soucieux de conserver leur position dominante ([document 15](#)).

La loi du 13 avril 1946 élargit théoriquement ce droit à tous les non-citoyens remplissant certains critères, mais elle provoque de vives résistances. En Nouvelle-Calédonie, le député Gervolino mène une campagne contre l'application de cette loi, craignant que les Kanak, plus nombreux, deviennent majoritaires dans l'électorat. Braïno, petit chef kanak, proteste contre cette limitation arbitraire, qui prive les Kanak d'une véritable participation politique ([document 16](#)). Les données chiffrées montrent l'écart entre le principe et la réalité : en 1945, aucun Kanak n'est inscrit sur les listes électorales et en novembre 1946, seuls 1 042 le sont, contre 9 582 Européens. Ce n'est qu'en 1957 que l'équilibre se rapproche, avec 18 964 électeurs kanak pour 13 406 Européens ([document 17](#)).

## Un électorat kanak convoité

Dans ce contexte, les Kanak deviennent une cible privilégiée des partis politiques, notamment du Parti communiste calédonien (PCC), fondé en janvier 1946, qui tente de rallier les populations kanak en axant son programme sur leurs revendications sociales et politiques ([document 18](#)). Certains partis recourent à des campagnes de propagande plus actives, diffusant des tracts dans les réserves pour inciter les Kanak à se mobiliser contre les discriminations et les inégalités ([document 19](#)).

Face à ces initiatives, l'Église catholique, par la voix du père François Luneau et de Mgr Édouard Bresson, adopte une posture plus modérée. Elle appelle à l'unité et à la justice dans un manifeste publié en mai 1946, prônant la création de comités de liberté dans les villages et un engagement fondé sur l'ordre et la fraternité, en opposition aux discours radicaux ([document 20](#)).

## IV – Une recomposition du paysage politique de la Nouvelle-Calédonie

### Les représentants de la Nouvelle-Calédonie aux institutions nationales

À partir de 1945, la question de la représentation politique de la Nouvelle-Calédonie dans les institutions françaises prend une nouvelle dimension. En 1945, Roger Gervolino devient le premier député calédonien, représentant la colonie à l'Assemblée nationale constituante ([document 21](#)). Son élection marque l'ouverture, certes limitée, de l'espace politique aux acteurs calédoniens, mais traduit également la volonté des élites coloniales de maintenir leur position dominante.

En 1947, Henri Lafleur est élu premier représentant de la Nouvelle-Calédonie au Conseil de la République, la chambre haute de la IV<sup>e</sup> République. Membre influent du groupe des Républicains indépendants (RI), il conserve ce mandat jusqu'en 1955, avant de retrouver un siège au Sénat sous la V<sup>e</sup> République en 1959, qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1974 ([document 22](#)). Cette continuité illustre le poids des élites économiques et politiques européennes dans le paysage institutionnel.

La Nouvelle-Calédonie est également représentée à l'Assemblée de l'Union française, un organe consultatif institué sous la IV<sup>e</sup> République pour rassembler la République française et l'outre-mer. En 1953, Pierre Bergès est élu pour six ans, marquant une nouvelle étape dans l'intégration formelle de la colonie aux institutions républicaines ([document 23](#)). Toutefois, cette représentation, loin d'être synonyme d'égalité politique réelle, reflète les rapports de force toujours inégaux entre colons et populations autochtones.

### La France accorde de nouvelles institutions à la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie connaît une transformation institutionnelle majeure avec la fin du régime colonial. En 1946, la nouvelle Constitution de la IV<sup>e</sup> République établit un cadre républicain pour les collectivités d'outre-mer, intégrant formellement la Nouvelle-Calédonie dans les institutions françaises ([document 24](#)). Ce changement s'accompagne d'une refonte des structures locales : un Conseil général est mis en place en remplacement des anciennes instances coloniales et le pouvoir exécutif est confié au gouverneur du territoire assisté d'un Conseil privé.

La mise en place de ces institutions marque la fin du monopole du pouvoir colonial et l'ouverture d'un espace politique où, en théorie, tous les citoyens, y compris les Kanak, peuvent participer à la vie publique. Toutefois, cette intégration formelle reste incomplète, car l'organisation des

communes est encore limitée : seul Nouméa bénéficie du statut de commune, tandis que les autres localités restent administrées par des commissions municipales, puis régionales à partir de 1947.

### Les premières formations politiques calédoniennes

Deux mouvements d'émancipation émergent, portés par des initiatives locales. En janvier 1946, Jeanne Tunica y Casas fonde le Parti communiste calédonien (PCC), avec Florindo Paladini. Dès sa création, le PCC se distingue par sa volonté de mobiliser les ouvriers kanak et indochinois et par ses discours incisifs contre les discriminations et les inégalités sociales. Jeanne Tunica adresse aux « Camarades indigènes » un message affirmant que seul le parti communiste peut mettre fin à l'exploitation pratiquée en Calédonie, et elle pousse à l'ouverture du parti aux travailleurs des communautés opprimées. Cette dynamique se heurte rapidement à des actes de violence, dont l'attentat à l'explosif contre le domicile de Jeanne Tunica en mai 1946 ([document 25](#)).

En parallèle, le 10 janvier 1947, l'Église protestante, sous l'impulsion du pasteur Pierre Bénignus, fonde l'AICLF (Association des Indigènes calédoniens et loyaltiens français), un mouvement qui rassemble des Kanak de diverses tribus autour d'une revendication commune : l'amélioration de leurs conditions sociales et politiques. Sous la présidence de Kowi Bouillant, chef du district des Poyes à Touho, l'AICLF fédère rapidement un grand nombre d'adhérents et devient un acteur essentiel de la vie politique kanak ([document 26](#)).

Dans la continuité de ces initiatives, l'Église catholique fonde en mars 1947, l'UICALO (Union des Indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre), avec le soutien du père François Luneau et de Mgr Édouard Bresson. Cette organisation naît en réaction à l'influence croissante du Parti communiste calédonien et à la diffusion de ses idées parmi les Kanak. L'UICALO, dirigée dès sa fondation par François Luneau, cherche à canaliser l'éveil politique autochtone vers une participation encadrée, en insistant sur l'ordre, la modération et le respect des institutions.

L'UICALO connaît un succès rapide : dès 1948, elle regroupe environ 15 000 membres, soit une large majorité des adultes kanak. Son implantation dans les villages et son ancrage communautaire font d'elle un acteur central de l'émergence politique des Kanak à la fin des années 1940, en opposition aux stratégies plus radicales du PCC ([document 27](#)).

### L'« éveil politique autochtone »

La Nouvelle-Calédonie voit émerger ses premières organisations politiques structurées. Cette phase marque un tournant avec l'apparition d'acteurs collectifs qui, tout en reflétant la diversité ethnique et sociale du territoire, adoptent des stratégies différenciées pour influencer les choix politiques. Ce pluralisme politique naissant, loin d'être homogène, se caractérise par des tensions et des paradoxes. Le « paradoxe multi-ethnique », relevé par Éric Soriano, met en lumière la coexistence d'un vote kanak massivement favorable à une société calédonienne « multi-ethnique » et d'un vote européen ancré dans les pratiques clientélistes et dans le maintien des hiérarchies sociales existantes. Les Kanak, majoritairement exclus des circuits économiques et institutionnels, restent cantonnés aux anciennes réserves et aux marges du pouvoir. Les relations intercommunautaires restent marquées par le mépris réciproque et les tensions, notamment sur les questions foncières ([document 28](#)).

Dans ce contexte, l'UICALO publie dès 1946 un manifeste détaillant ses premières revendications. Ce texte appelle à l'amélioration des conditions de vie et de travail, à l'égalité des droits, à la défense des réserves coutumières et à l'abolition des réquisitions et des prestations imposées. Tout en

affirmant une volonté de loyauté envers la France, l’UICALO exprime la détermination des Kanak à faire entendre leurs voix et à participer activement à la vie publique ([document 29](#)).

En 1953, cet éveil politique se traduit concrètement : pour la première fois, des Kanak sont élus au Conseil général de Nouvelle-Calédonie. Cette victoire, longtemps retardée, est marquée par l’élection de Kowi Bouillant et d’autres représentants autochtones, qui siègent au sein de l’assemblée aux côtés des élus européens. Le rapport officiel souligne que ces nouveaux conseillers généraux se sont montrés responsables et modérés, déjouant les craintes de perturbations liées à leur entrée dans les institutions ([document 30](#)).

### **1953, le triomphe de l’Union calédonienne**

Une nouvelle ère politique s’ouvre avec l’organisation progressive d’une représentation plus inclusive. Cette dynamique culmine en 1952 avec le premier accord de Nouméa, qui met fin au débat entre collège unique et double collège. Maurice Lenormand obtient un consensus autour d’un corps électoral unique, marquant la fin du monopole politique européen et ouvrant la voie à une représentation équilibrée entre Kanak et Européens ([document 31](#)).

En février 1953, l’« Union calédonienne » voit le jour : colons et autochtones se rassemblent sur des listes communes lors des élections du Conseil général. Ce rassemblement inédit aboutit à un triomphe électoral, avec 15 sièges remportés sur 25, dont 9 par des candidats kanak. Ce succès démontre l’adhésion d’une partie importante de la population calédonienne, européenne comme autochtone, à l’idée d’un projet politique commun et plus équitable ([document 32](#)).

Ce scrutin marque la « fin du Conseil général européen », qui jusque-là concentrait le pouvoir entre les mains des colons. Malgré des tensions autour du découpage électoral et des stratégies visant à limiter l’influence kanak ([document 33](#)), la victoire de l’Union calédonienne scelle l’émergence d’un véritable pluralisme politique local et redéfinit les rapports de force institutionnels.

La répartition des neuf « conseillers généraux autochtones » élus selon leur circonscription confirme cette avancée historique : des représentants kanak siègent désormais officiellement aux côtés de leurs homologues européens dans les institutions calédoniennes. Parmi eux figurent Michel Kaouma (Ouvéa), James Haeweng (Lifou), Rock Pidjot, Kowi Bouillant, Doui Matayo Wetta, et Matéo Aripoini (côte Est), et Raphaël Bouanaoué, Élia Thidjine, Luther Enoka (côte Ouest) ([document 34](#)).

## **V – La Nouvelle-Calédonie accède à une autonomie interne sous la IV<sup>e</sup> République**

### **La victoire du « député des Canaques » et du Mouvement d’Union calédonienne**

La victoire de l’Union calédonienne en 1953 ne marque pas la fin du processus d’émancipation politique en Nouvelle-Calédonie, mais le début d’une consolidation autour d’un leader charismatique et rassembleur : Maurice Lenormand. Soutenu dès 1951 par les mouvements catholiques (UICALO) et protestants (AICLF), il apparaît comme le candidat consensuel des deux principales confessions du territoire. Ce choix stratégique est dicté à la fois par ses compétences, sa connaissance des cultures autochtones et ses liens familiaux et coutumiers solides dans le monde kanak ([document 35](#)).

Son programme électoral pour les législatives de 1951, largement diffusé, insiste sur des mesures sociales, éducatives et économiques, mais aussi sur la défense des droits des Kanak : maintien des réserves coutumières, reconnaissance du Conseil des Anciens, mise en place d'un droit coutumier et développement de l'enseignement professionnel. Il appelle également à la coopération entre toutes les composantes de la société calédonienne ([document 36](#)).

Les résultats des élections législatives confirment son succès : Maurice Lenormand est élu député en 1951, un mandat qui sera renouvelé malgré une condamnation ultérieure pour inéligibilité ([document 37](#)).

En mai 1956, le congrès constitutif de l'UC rassemble plus de 250 personnes, dont les neuf conseillers généraux kanak élus depuis 1953. Lenormand y affirme que l'Union calédonienne n'est pas un parti mais un mouvement d'avant-garde, porteur d'une vision collective d'unité et de progrès social. Roch Pidjot, élu président, souligne dans son discours de clôture la cohésion et la détermination du mouvement à poursuivre le combat pour le bien-être du peuple calédonien ([documents 38 et 39](#)).

Au cours des années, l'UC devient la principale force politique du territoire, dominant le paysage électoral local. Elle remporte des victoires marquantes aux élections nationales, renforçant son ancrage aussi bien en Nouvelle-Calédonie qu'à Paris ([documents 40 et 41](#)).

### **1957, la France dote la Nouvelle-Calédonie d'un conseil de gouvernement**

À partir de 1956, la Nouvelle-Calédonie connaît une transformation politique majeure avec l'adoption de la loi-cadre Defferre. Cette loi, qui ouvre la voie à l'autonomie interne, introduit le suffrage universel et le collège unique, élargissant ainsi les droits politiques à toute la population du territoire, Kanak comme Européens. Elle prévoit aussi la création d'un conseil de gouvernement élu, doté de compétences élargies sur les affaires locales ([document 42](#)).

En juillet 1957, un décret officialise l'instauration d'un conseil de gouvernement en Nouvelle-Calédonie, présidé par le chef du territoire et composé de six à huit membres élus par l'assemblée territoriale. Parmi eux, Maurice Lenormand est désigné vice-président et prend en charge les affaires intérieures et la fonction publique, Roch Pidjot s'occupe de l'agriculture et Doui Matayo Wetta de l'information et des coopératives, confirmant la montée en puissance des représentants kanak dans les instances locales ([documents 43 et 45](#)).

La réorganisation institutionnelle issue de la loi-cadre Defferre et du décret de 1957 marque une étape décisive dans l'évolution du territoire, en instaurant une autonomie interne partielle et en élargissant la participation des Kanak à la vie publique ([document 44](#)). Cette nouvelle gouvernance traduit un basculement du pouvoir des élites coloniales vers une collaboration plus équilibrée entre les communautés.

En 1958, l'Union calédonienne engage des réformes ambitieuses, tant sur le plan social (allocations familiales pour les Kanak, retraites pour les plus de 65 ans, création de dispensaires et de la CAFAT) que sur le plan économique (parité salariale, encadrement du code du travail, attribution des permis miniers) et scolaire (construction d'écoles en Brousse) ([document 46](#)). Dans le même élan, une délégation mandatée par le conseil de gouvernement se rend en Asie pour négocier avec les autorités vietnamiennes le rapatriement de travailleurs et initie des discussions avec Pékin sur l'exportation de nickel calédonien, illustrant l'audace du gouvernement local, qui dépasse parfois ses compétences officielles.

### 18 juin 1958, la « tentative de prise de pouvoir par la force »

En 1958, la Nouvelle-Calédonie traverse une crise politique majeure qui met en péril les avancées institutionnelles précédentes. Le climat se tend à la fois en raison d'une crise agricole (sécheresse) et d'un rejet croissant de la communauté vietnamienne, accusée d'idéologie pro-Viet-Minh et jalouée pour ses succès économiques. Ces tensions aboutissent à une contestation ouverte du pouvoir exercé par Maurice Lenormand et l'Union calédonienne, perçus par certains comme autocratiques et clientélistes ([document 47](#)).

Le 18 juin 1958, une manifestation rassemblant environ 3 000 personnes défile dans Nouméa sous les slogans « Lenormand démission » et « Ministère démission ». La manifestation, menée par des figures locales telles que Georges Chatenay, Arnold Daly, Henri Lafleur et Georges Dubois, est suivie d'une délégation reçue par le haut-commissaire, qui suspend le Conseil de gouvernement. Le 30 octobre 1958, l'assemblée territoriale est dissoute par décret, signe de l'intervention directe de l'État pour restaurer l'ordre ([documents 47 et 48](#)).

Cependant, les élections territoriales du 7 décembre 1958 marquent le retour en force de l'Union calédonienne, qui retrouve sa majorité à l'Assemblée territoriale et dans le nouveau Conseil de gouvernement. La répartition des sièges reflète ce succès : l'UC obtient 18 sièges, contre 11 pour le Rassemblement calédonien et 1 pour l'Union républicaine ([document 49](#)). Cet épisode illustre la résilience de l'UC et la complexité des équilibres politiques calédoniens à la veille de la V<sup>e</sup> République.

## VI – La remise en cause de l'autonomie calédonienne sous la V<sup>e</sup> République

### En approuvant la Constitution de 1958, la Nouvelle-Calédonie choisit de demeurer française

Le 28 septembre 1958, les électeurs de Nouvelle-Calédonie se prononcent massivement en faveur de la nouvelle Constitution proposée par le général de Gaulle. Avec 26 085 voix pour (98,2 %) et seulement 500 contre (1,8 %), la colonie réaffirme son attachement à la France et à ses institutions républicaines. Ce vote massif en faveur du maintien dans la République tranche nettement avec le choix de la Guinée, qui quatre jours plus tard, rejette la Constitution et proclame son indépendance ([document 50](#)).

Cet épisode marque un tournant dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Il souligne le choix politique majoritaire de rester dans le giron français et montre, en filigrane, la crainte de l'isolement et des incertitudes qu'aurait pu entraîner une rupture avec la Métropole ([document 50](#)).

### La politique d'indépendance nationale, un enjeu pour le président de Gaulle

Dans les années 1960, la politique d'indépendance nationale impulsée par le président de Gaulle se manifeste par deux dynamiques majeures : la décolonisation et le renforcement du rôle stratégique des territoires français d'outre-mer. L'indépendance de l'Algérie en 1962 et la poursuite des essais nucléaires français dans le Sahara illustrent cette stratégie d'affirmation internationale. Entre 1960 et 1966, la France réalise 17 essais nucléaires dans le désert algérien, dont certains entraînent des retombées radioactives incontrôlées malgré les précautions prises. Ces expérimentations sont rendues possibles par les accords d'Évian de 1962, qui garantissent à la France l'usage temporaire des sites d'essais ([documents 51 et 52](#)).

Après la perte des sites sahariens, la France choisit la Polynésie française pour y poursuivre ses essais nucléaires à partir de 1966. Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) est mis en place, notamment à Mururoa et Fangataufa, avec un dispositif logistique et militaire conséquent, y compris la base d'Hao et des installations en mer ([document 52](#)).

La Nouvelle-Calédonie joue un rôle clé dans cette stratégie en raison de ses importantes réserves de nickel, ressource stratégique pour la France. Le nickel calédonien est essentiel à la production d'aciers spéciaux nécessaires à la construction navale, à l'armement et au nucléaire. De Gaulle refuse toute ouverture aux capitaux étrangers, préférant conserver un contrôle total sur cette ressource, en appuyant notamment la création de l'usine d'Eramet de Sandouville près du Havre, dédiée à la transformation du minerai ([document 53](#)).

### **La loi dite « loi Jacquinot » de 1963 annonce le début de la remise en cause de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie**

En 1963, la loi Jacquinot marque un tournant décisif dans l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie. Cette loi restreint considérablement les compétences des institutions locales et amorce une recentralisation du pouvoir au profit de l'État. Désormais, le gouverneur redevient le véritable chef de l'exécutif, cumulant les fonctions de représentant de l'État et de chef du territoire, avec un pouvoir prépondérant sur le Conseil de gouvernement, réduit à un simple rôle consultatif ([documents 54 et 55](#)).

Cette réforme supprime la vice-présidence et le titre de ministre pour les membres du Conseil de gouvernement, limite le nombre de ses membres, et interdit le cumul des mandats entre le conseil, l'assemblée territoriale et le Parlement. Elle marque une volonté claire de « dépolitisation de l'administration » du territoire. Louis Jacquinot, ministre des DOM-TOM, défend cette loi en affirmant que le contexte a évolué et que la loi-cadre est devenue obsolète. Le président de Gaulle, appuyé par son gouvernement, approuve cette décision et la justifie par la nécessité de « resserrer les mailles » face aux tensions croissantes ([document 56](#)).

La loi Jacquinot est perçue par une partie de la population, notamment kanak, comme un retour en arrière et une remise en cause de la parole donnée en 1958, lorsque l'État avait promis le maintien et même l'élargissement progressif de l'autonomie du territoire. Cette mesure annonce également les réformes ultérieures, dont les lois Billotte, qui renforceront encore la tutelle de l'État sur la Nouvelle-Calédonie.

### **1965 et 1969, avec les lois dites « lois Billotte », la tutelle de l'État est de nouveau renforcée en Nouvelle-Calédonie**

Les lois dites « Billotte », adoptées en 1965 et 1969, marquent un tournant supplémentaire dans le processus de recentralisation du pouvoir par l'État en Nouvelle-Calédonie. En 1965, une loi transfère au pouvoir central la compétence sur l'enseignement secondaire, jusque-là dévolue aux autorités calédoniennes. En 1969, deux nouvelles lois viennent confirmer cette reprise en main : elles amputent les compétences du territoire en matière d'investissements et de contrôle de la recherche minière, notamment pour le nickel, le chrome et le cobalt, désormais placés sous le contrôle direct du ministre français de l'Industrie sur proposition du gouverneur ([document 57](#)).

Ces lois généralisent également les « communes d'État », placées sous la tutelle directe des autorités centrales et instaurent des structures comparables à des sous-préfectures, renforçant la mainmise administrative de l'État sur le territoire ([document 58](#)). Ces mesures sont perçues par la

population kanak comme une régression, marquant un retour à une tutelle renforcée, et nourrissent le mécontentement grandissant qui alimentera les revendications indépendantistes.

En 1966, le président de Gaulle se rend en Nouvelle-Calédonie pour affirmer la place du territoire dans la stratégie mondiale de la France. Il déclare que la France doit maintenir sa présence dans le Pacifique, notamment à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie, malgré les tensions locales, pour des raisons stratégiques et économiques ([document 59](#)).

## VII – Autonomistes et anti-autonomistes, des aspirations divergentes

### Construire une majorité loyale à la France pour éviter toute revendication nationaliste

Face aux revendications autonomistes et indépendantistes croissantes en Nouvelle-Calédonie, certains responsables politiques locaux et nationaux adoptent des stratégies visant à consolider une majorité électorale fidèle à la France. Leur objectif principal est d'éviter la montée en puissance des mouvements nationalistes kanak en s'appuyant sur des politiques de peuplement et d'intégration sociale et économique.

Ainsi, dès les années 1960 et 1970, des personnalités influentes comme Roger Laroque, maire de Nouméa, prônent ouvertement une immigration accrue depuis la Métropole ou les DOM-TOM, afin de « faire du Blanc » et d'équilibrer démographiquement le rapport entre populations européennes et autochtones ([document 60](#)). Cette stratégie vise à rendre marginales les revendications kanak en noyant leur poids politique dans un électorat majoritairement non autochtone.

Dans cette perspective, Pierre Mesmer, Premier ministre de 1972 à 1974, défend en 1972 l'idée d'une véritable recolonisation française, politique, économique et démographique. Il évoque l'importance d'une immigration massive et planifiée de familles, incluant femmes et enfants, pour asseoir durablement la domination française sur le territoire. Selon lui, la Nouvelle-Calédonie pourrait devenir à terme un petit territoire prospère et stratégiquement essentiel, comparable au Luxembourg mais situé dans le Pacifique ([document 61](#)).

### La réaffirmation par l'ONU du droit à l'autodétermination des peuples

Dans un contexte marqué par les tensions politiques locales et le durcissement de la tutelle de l'État, l'Organisation des Nations unies (ONU) réaffirme en 1970 le droit des peuples à l'autodétermination. L'Assemblée générale adopte la résolution 2621 (XXV), qui rappelle que tous les peuples colonisés ont le droit de lutter, y compris par des moyens armés, contre les puissances coloniales qui entravent leur aspiration à la liberté et à l'indépendance. Cette déclaration internationale condamne fermement la persistance du colonialisme, considéré comme une violation grave des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international ([document 62](#)).

Cette prise de position encourage et légitime les revendications des Kanak et renforce le poids politique et moral des mouvements indépendantistes locaux. Elle contribue également à accentuer les débats autour du futur statut politique de la Nouvelle-Calédonie, en plaçant la question du droit à l'autodétermination au centre des discussions nationales et internationales.

## Les aspirations autonomistes face à un État réfractaire

Les mouvements autonomistes calédoniens, au premier rang desquels l'UC, se heurtent à une forte opposition de l'État. Ce dernier, soucieux de préserver ses intérêts stratégiques dans le Pacifique, refuse toute avancée vers une véritable autonomie interne du territoire. Depuis la décolonisation de l'Indochine et de l'Algérie, la France entend maintenir sa présence régionale et son contrôle sur les ressources calédoniennes, en particulier le nickel, tout en préservant l'importance stratégique du centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie française ([document 63](#)).

Cette volonté de centralisation engendre des tensions croissantes entre les élus autonomistes kanak et les autorités françaises. L'UC, tout en affirmant son attachement aux institutions républicaines, réclame un statut d'autonomie interne. Cependant, cette revendication est accueillie avec méfiance par l'État, qui accentue son contrôle administratif et limite les évolutions statutaires du territoire. Cette politique alimente une montée des tensions politiques et sociales, favorisant l'émergence de mouvements plus radicaux parmi les jeunes Kanak, comme les Foulards rouges fondés par Nidoïsh Naisseline en 1968, et aboutissant à la création, en 1970, de l'Union multiraciale de Nouvelle-Calédonie (UMNC) par Yann Célény Uregei.

## L'émergence d'une personnalité calédonienne ou le « projet de pan-calédonien »

Dans les années 1970, émerge en Nouvelle-Calédonie une dynamique visant à construire une identité calédonienne commune et à dépasser les clivages ethniques. Cette aspiration se manifeste à travers des initiatives comme celle de l'Union des jeunes calédoniennes (UJC), fondée en 1973, qui prône une « Calédonie aux Calédoniens ». L'UJC milite pour une unité des communautés autour d'une culture et d'une histoire partagées, défendant les traditions et l'héritage commun du territoire contre les stéréotypes imposés par l'extérieur ([documents 64 et 65](#)).

Le mouvement s'appuie sur des actions concrètes pour affirmer cette identité plurielle et anticoloniale : manifestations, pétitions, et actes symboliques comme le recouvrement de la plaque de la statue du gouverneur Olry en 1974 par Nidoïsh Naisseline et Jean-Jacques Bourdinat, un geste fort qui dénonce la mémoire coloniale ([document 67](#)). Ces initiatives sont soutenues par des publications comme le bulletin anticolonial *Awa*, qui revendique le droit pour toutes les communautés calédoniennes de refuser l'assimilation et d'affirmer leur légitimité sur le territoire ([document 64](#)).

Ce mouvement est marqué par une jeunesse kanak et caldoche déterminée à faire entendre sa voix face à l'ordre colonial. Les Foulards rouges, fondés par Nidoïsh Naisseline, et l'UJC multiplient les mobilisations et dénoncent la marginalisation des Kanak, confrontés à des injustices économiques et sociales persistantes. La répression étatique, marquée par des arrestations arbitraires de jeunes militants, accentue les tensions et favorise une prise de conscience collective. Comme le raconte Nidoïsh Naisseline, les actions répressives à Nouméa suscitent un sursaut dans les rangs kanak et une mobilisation encore plus large ([document 68](#)).

## VIII – La montée du nationalisme kanak et l'organisation des forces politiques de Nouvelle-Calédonie autour de deux blocs

### Pendant ce temps, le réveil du « peuple canaque »

Jusqu'à la fin des années 1960, les leaders kanak, notamment ceux de l'UC comme Yann Celene Uregeï, affirment publiquement leur attachement à la France et à la pérennité des liens historiques unissant la Nouvelle-Calédonie à la Métropole. En avril 1968, Uregeï déclare ainsi : « La Nouvelle-Calédonie doit rester un Territoire français, il ne s'agit pas de remettre en cause les liens plus que centenaires qui nous unissent à la France » ([document 69](#)).

Cependant, un tournant s'opère dès 1969 avec le retour d'étudiants kanak formés en France et influencés par les idées marxistes et tiers-mondistes issues de mai 68. Figures émergentes comme Nidoïsh Naisseline, Élie Poigoune et Dewe Gorodey, ils dénoncent les injustices coloniales et raciales et initient le mouvement des Foulards Rouges, symbole d'une contestation radicale et d'un « réveil kanak » ([document 70](#)).

Le foulard rouge devient un signe d'appartenance et de résistance. Nidoïsh Naisseline raconte que cette symbolique s'est imposée spontanément parmi les jeunes militants, en écho aux actions symboliques et au racisme institutionnel : « Les jeunes ont décidé de l'assumer, et de le revendiquer et c'est ainsi que s'est tout simplement imposée la couleur » ([document 71](#)).

Ces actions culminent en 1974 avec des manifestations et actes symboliques forts. Les Foulards Rouges et l'UJC recouvrent de peinture la plaque commémorative du gouverneur Olry et organisent leur propre défilé en opposition à un défilé militaire. Ces gestes de contestation sont sévèrement réprimés : arrestations, procès, peines de prison. L'arrestation de Poigoune et Bailly, et le sit-in pacifique de soutien, illustrent la radicalisation des jeunes militants et la détermination des mouvements kanak à revendiquer leurs droits ([document 72](#)).

### L'année 1975 marque une nouvelle rupture en Nouvelle-Calédonie, l'émergence du nationalisme kanak

L'année 1975 marque un tournant majeur dans l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie avec l'émergence d'un nationalisme kanak structuré. Cette période voit la cristallisation des revendications indépendantistes sous une forme organisée et radicale.

Le Groupe 1878, actif depuis la fin des années 1960, déclare dès 1975 que ses objectifs sont l'indépendance kanak et la restitution des terres spoliées, deux revendications qu'il considère indissociables ([document 73](#)). La radicalisation s'intensifie en juin 1975, lors du retour de Yann Celene Uregeï de Paris. Son parti, l'Entente multiraciale, ainsi que l'Union calédonienne et des groupes comme les Foulards Rouges, se réunissent à La Conception et signent un manifeste pour l'indépendance kanak, marquant ainsi un ralliement officiel à cette revendication ([document 74](#)).

Le gouvernement français, représenté par le Premier ministre Jacques Chirac, oppose une fin de non-recevoir à ces demandes, proposant uniquement un aménagement du statut existant, jugé rétrograde, et affirmant qu'il n'y a pas d'autre alternative que l'indépendance ou le maintien du système en place ([document 75](#)). Cette position entraîne une rupture nette entre les élus kanak et l'État.

Le 25 juin 1975, lors d'une réunion à La Conception, les élus kanak et divers mouvements militants affirment leur soutien à l'indépendance et envisagent d'envoyer une délégation à l'ONU. Ils appellent à l'organisation d'un référendum et à la création d'un parti unique kanak, destiné à porter cette revendication sur la scène internationale ([document 76](#)).

C'est dans ce contexte qu'est fondé en juillet 1975 le Parti de libération kanak (Palika), première formation politique revendiquant explicitement l'indépendance. Né de la fusion des Foulards Rouges et du Groupe 1878, le Palika adopte une ligne marxiste et collectiviste, prônant l'émancipation par la lutte et la mise en place d'un système économique radicalement différent après l'indépendance ([document 77](#)).

### **Le début de la bipolarisation de la vie politique calédonienne**

Les années 1970 voient le début d'une véritable bipolarisation de la vie politique en Nouvelle-Calédonie. Ce processus oppose deux camps : d'un côté, les mouvements indépendantistes kanak, dont les revendications se radicalisent sous l'influence de groupes comme le Palika, les Foulards Rouges et le Groupe 1878, de l'autre, les partisans du maintien du lien avec la France, regroupés autour des élites économiques et politiques locales.

Cette division devient particulièrement visible au sein de l'UC, où les divergences sur la question de l'autonomie et de l'indépendance s'intensifient. Le débat sur le projet d'autonomie interne proposé par l'UC en 1971 illustre cette fracture : certains élus, comme Michel Levallois, mettent en garde contre les dangers d'une autonomie qu'ils jugent risquée sur les plans économique et social, redoutant un isolement du territoire et des affrontements intercommunautaires. Ils défendent le maintien du lien avec la France comme seule garantie de stabilité ([document 78](#)). À l'inverse, d'autres élus et militants kanak estiment que le territoire ne dispose d'aucune autonomie réelle et dénoncent le caractère factice du pouvoir local. Ils considèrent que l'autonomie interne est une étape indispensable pour garantir les droits politiques et économiques des Kanak, sans pour autant revendiquer encore l'indépendance ([document 79](#)). Ces tensions annoncent une bipolarisation durable de l'espace politique calédonien, où les forces indépendantistes et loyalistes s'affrontent, préparant le terrain aux bouleversements majeurs des décennies suivantes.

## Conclusion

Entre 1946 et 1975, la Nouvelle-Calédonie a été le théâtre d'une évolution institutionnelle et sociale complexe, marquée par l'adoption de réformes promettant l'égalité des droits et l'intégration des populations autochtones. Si la loi Lamine-Guèye et la loi-cadre Defferre ont posé les bases d'une citoyenneté théoriquement partagée, leur mise en œuvre a révélé les résistances d'un système colonial profondément enraciné, encore structuré autour d'inégalités économiques, sociales et culturelles.

Les réformes ont certes permis une ouverture partielle du jeu politique, mais elles ont aussi exacerbé les contradictions et les tensions : le maintien d'un contrôle étatique sur les ressources stratégiques et les hésitations quant à l'extension réelle des droits civiques ont favorisé la montée en puissance d'un discours kanak revendicatif et émancipateur. Dans ce contexte, les années 1970 marquent un basculement décisif avec la radicalisation des mouvements kanak, l'affirmation d'une identité politique assumée et la naissance du Palika.

Cette période met ainsi en lumière le rôle ambivalent des réformes : à la fois catalyseurs d'espoirs et révélateurs de leurs limites, elles ont contribué à la prise de conscience collective et à la recomposition du paysage politique calédonien autour d'un clivage profond entre partisans du maintien du lien avec la France et promoteurs d'un projet d'émancipation kanak. Ce processus, loin d'être achevé en 1975, ouvre la voie aux affrontements des années 1980, mais aussi aux négociations et aux compromis qui marqueront les décennies suivantes, jusqu'aux accords de Matignon et de Nouméa.

## Regards croisés

### Lenormand, Lafleur, Naisseline

Les trois regards ci-après, présentés sur l'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie, illustrent des positions contrastées. Maurice Lenormand incarne, dans les années 1950, le rêve d'une entente harmonieuse et partagée entre populations européennes et kanak. Sa vision repose sur l'idée que les évolutions sociales (l'adaptation réciproque des modes de vie et des mentalités) permettront de dépasser les clivages hérités de la colonisation pour bâtir une communauté unie dans le respect des différences. Ce projet, porté par l'Union calédonienne, reflète alors un espoir de co-construction d'un avenir commun sans rupture avec la République française (document 1).

Plusieurs décennies plus tard, Jacques Lafleur exprime un regard loyaliste marqué par une fidélité inébranlable à la France, malgré les tensions et les frustrations kanak. S'il reconnaît les injustices de la politique coloniale, il les attribue davantage à l'État qu'aux acteurs locaux, et se montre soucieux de maintenir l'unité et la stabilité du territoire. Pour Lafleur, l'indépendance ne saurait être envisagée car elle menacerait la cohésion économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Sa position, à la fois pragmatique et conservatrice, défend l'idée d'une continuité avec la France comme socle de stabilité et de prospérité (document 2).

Enfin, dans les années 2010, Nidoïsh Naisseline propose une lecture plus nuancée et personnelle, ancrée dans son parcours militant et intellectuel. Tout en dénonçant le système colonial et ses injustices, il distingue la France coloniale de celle des valeurs progressistes et humanistes qu'il a rencontrée en Métropole. Ce double regard nourrit une identité kanak assumée et ouverte, soucieuse d'émancipation mais aussi de dialogue et de reconnaissance mutuelle. Son discours exprime une volonté de rompre avec les complexes liés à la domination coloniale, tout en envisageant une relation renouvelée et apaisée avec la France (document 3).

Ces trois regards permettent de comprendre l'évolution des rapports entre les communautés et les conceptions politiques en Nouvelle-Calédonie : d'un idéal de coexistence pacifique et d'adaptation partagée, à une défense farouche de l'unité avec la France, puis à l'affirmation d'une identité kanak émancipée et tournée vers un avenir de reconnaissance.

## Document 1 – Regard d'un leader autonomiste en 1953

Dotés des mêmes institutions politiques, ayant en commun le même pays, la même religion, la même langue de civilisation, la même culture, la même économie locale, et bientôt la même histoire, les Calédoniens, quel que soit leur souche originelle, sont appelés à réaliser peu à peu leur unité comme peuple d'un même territoire et qui, plus est, d'une même île.

Des transformations dans le comportement, dans le mode de vie, dans les habitudes, dans l'adaptation aux conditions climatiques et économiques locales se sont également opérées chez les Calédoniens d'origine européenne ; ils ne sont plus restés identiques à leurs concitoyens de la métropole au contact du sol calédonien et du peuple calédonien autochtone : ils ont changé de terroir et de lieux. Leur particularisme naissant n'est que la marque de leur nouvelle personnalité qui s'ébauche. Pendant que l'autochtone opérait son acculturation, l'Européen réalisait son acclimatation et aujourd'hui les phénomènes de leur évolution sociale respective les ont orientés dans les voies de la coexistence, puis du rapprochement et de l'interpénétration.

La compréhension réciproque, le désir de coopérer et de vivre en bonne harmonie ont permis l'entente des populations. La prise de conscience des intérêts communs a réalisé l'union calédonienne, l'union des deux éléments de la population.

Source : Maurice LENORMAND, « L'évolution politique des autochtones de la Nouvelle-Calédonie » in *Journal de la Société des océanistes*, tome 9, 1953.



Maurice Lenormand

## Document 2 – Regard d'un leader loyaliste en 2000

L'idée de l'indépendance kanake et socialiste, et celle de la Nouvelle-Calédonie à jamais française, sont nées à peu près en même temps. Dans l'ordre, l'idée d'indépendance est venue la première, donnant la vie et du corps à la seconde.

Tous les événements dramatiques passés sont dus à l'incapacité des Blancs et assimilés à reconnaître les Kanaks et leur identité. Depuis toujours, ils ne l'ont pas fait par méchanceté, mais, tout simplement, ils n'ont jamais essayé de comprendre la frustration des Mélanésiens et leur revendication identitaire. Peut-être même que la quasi-totalité d'entre eux n'a jamais ressenti ce bouillonnement et ce malaise qui existaient.

Les comportements dits « coloniaux » sont dus à la France et à son administration, mais il faut dire que si la France n'était pas venue, d'autres seraient venus. Personnellement je suis fier d'être français car ces hommes qui ont bâti des empires avaient le sens de l'honneur et de la nation. Et l'on peut rappeler que c'est de l'Empire français qu'est parti le mouvement de libération de la France, après l'armistice signé entre Vichy et Hitler.

La colonisation a été conduite par la France et personne d'autre. Ce ne sont pas les quelques milliers de Calédoniens qui ont colonisé quoi que ce soit. La colonisation a eu lieu. Celle de la France en Nouvelle-Calédonie a été faite d'ombres et de lumières.

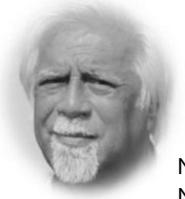
Source : d'après Jacques LAFLEUR, *L'assiégé. 25 ans de vie politique. Une histoire partagée avec la Nouvelle-Calédonie*, Plon, 2000.



Jacques Lafleur

## Document 3 – Regard d'un leader nationaliste en 2016

J'aime la France. Je sais faire la différence entre le système colonial et cette France qui m'a également formé et forgé. J'ai été accueilli en France dans un milieu protestant de gauche et ils m'ont baigné dans un monde intellectuel exigeant, critique et ouvert. J'ai pu croiser des gens immenses qui m'ont ouvert les yeux. Je n'oublie pas que c'est là aussi que j'ai pris conscience encore plus de la beauté de la culture kanak. Je suis sorti des complexes du colonisé et des clichés qu'on véhicule souvent sur nous et j'ai pu sereinement discuter avec monsieur Lafleur. Cette France que j'ai vécue et qui m'a adopté, il n'est pas difficile de comprendre que ce n'est pas celle qui nous colonise ici. Dans un meeting à Rennes en 1984, Jean-Marie Tjibaou avait commencé son discours en saluant les héritiers de 1789, les descendants de tout ce courant révolutionnaire et progressiste. Ils ont aussi été à côté de nous, comme les gaullistes ont été à côté de nos anciens après la guerre.

Nidoïsh  
Naisseline

Source : d'après Walles KOTRA, *Nidoïsh Naisseline de cœur à cœur*, Au Vent des îles, 2016.

## Mise au point scientifique

### Les transformations économiques, sociales et culturelles de la Nouvelle-Calédonie entre 1946 et 1975

*« On peut donc dire qu’ont commencé, à l’occasion de cette période mythique, le désenclavement des hommes et des mentalités, l’apprentissage de la vie, des progrès et des réalités propres à l’économie industrielle dans laquelle le Territoire se trouve dorénavant placé. »*

Jean-Claude ROUX,  
*Le boom du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle Calédonie : bilans et effets économiques,*  
ORSTOM, 1976.

## Introduction

À l’issue de la Seconde Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie connaît une mutation sans précédent : l’exploitation intensive des gisements de nickel transforme en quelques décennies une colonie isolée en l’un des principaux acteurs mondiaux de cette industrie stratégique. Entre 1946 et 1975, la prospérité extravertie engendrée par le « boom du nickel » s’accompagne de bouleversements démographiques, sociaux, culturels et spatiaux qui redéfinissent en profondeur le territoire. L’immigration de main-d’œuvre, la modernisation des infrastructures, l’urbanisation accélérée de Nouméa, ainsi que l’émancipation progressive des populations kanak s’inscrivent dans un contexte de tensions identitaires et de revendications politiques préfigurant les conflits ultérieurs.

### Problématique

Ce dossier vise à interroger la manière dont l’essor économique a pu tout à la fois stimuler le développement local et creuser, simultanément, des inégalités structurelles en Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1975 :  **dans quelle mesure la croissance industrielle et l’expansion urbaine ont-elles remodelé les rapports sociaux et ethniques en Nouvelle-Calédonie ? Comment les transformations agricoles, l’évolution démographique et l’urbanisation ont-elles contribué à la recomposition spatiale du territoire ? Comment les mutations culturelles révèlent-elles le conflit entre une modernisation portée par l’économie du nickel et la volonté des Kanak de préserver et d’affirmer leur identité ?**

# I – Les bouleversements économiques

## L'âge d'or du « boom du nickel »

La découverte et l'exploitation des gisements ont rapidement propulsé la Nouvelle-Calédonie au rang de deuxième producteur mondial de nickel, après l'URSS, et ont déclenché une effervescence économique. Depuis 1963, la pénurie mondiale de nickel a fait grimper les cours, ouvrant des perspectives exceptionnelles pour le territoire qui possède entre un tiers et la moitié des réserves mondiales (environ 30 millions de tonnes sur 75 millions) ([document 1](#)). Dès 1970, la production locale dépassait déjà 40 000 tonnes et les projections annonçaient un quadruplement d'ici à 1975, de sorte que la Nouvelle-Calédonie couvrirait près de 30 % de la demande (hors pays communistes). Cette dynamique a attiré sur l'île des investissements colossaux : environ 10 milliards de francs pour le VI<sup>e</sup> Plan, dont 8,5 milliards pour l'activité minière et 1,5 milliard pour des infrastructures publiques (port de Nouméa, routes, logements, gendarmerie), financés conjointement par le Territoire et l'État. Pour accompagner cet essor, des prêts importants (environ 185 millions de francs) ont été octroyés dès 1971 pour lancer la construction de villages, dont Port-Boisé au sud, qui devait accueillir 40 000 habitants en 1975 et une autre cité près de l'usine SLN à Pouvoua-Adolphe.

L'expansion de l'extraction se traduit également dans les chiffres de production. Les graphiques montrent une progression rapide de la production annuelle, marquée par une montée en puissance dès le milieu des années 1960, puis un plateau au début des années 1970 avant une légère stagnation vers 1973. La production cumulée de nickel illustre la consolidation progressive de la Nouvelle-Calédonie comme fournisseur majeur sur le marché international ([document 2](#)). Ces courbes soulignent non seulement l'ampleur de l'investissement dans les infrastructures minières (notamment l'agrandissement de l'usine de Doniambo), mais aussi l'importance prise par la SLN et les autres compagnies (COFIMPAC, Penaroya, Amax, Patino) qui ont intensifié l'exploitation pour répondre à la demande croissante. Enfin, la production cumulée met en évidence le poids économique du secteur, qui s'est imposé comme pilier de l'économie locale et source principale de recettes d'exportation.

Cette forte demande internationale, doublée en moins de dix ans, a eu pour conséquence l'ouverture de nouveaux centres miniers et l'agrandissement de Doniambo (SLN), suscitant une immigration importante : environ 20 000 travailleurs extérieurs sont arrivés pendant cette période ([document 3](#)). La prospérité liée au « boom du nickel » ne se limita pas au seul secteur minier. Elle irrigua l'ensemble de l'économie calédonienne, favorisant le bâtiment, le commerce et les services et aboutit à un quasi-plein emploi. L'arrivée massive de main-d'œuvre et l'afflux d'investissements ont transformé la structure économique de l'archipel, renforçant sa dépendance vis-à-vis du nickel tout en stimulant des activités annexes indispensables au développement urbain.

## Une agriculture en mutation

La réorganisation de la commercialisation de la viande bovine a profondément transformé l'élevage en Nouvelle-Calédonie dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. À compter de 1946, avec le départ des troupes américaines, le Dr Jean Vergès, directeur du Service Vétérinaire, décide de modifier les filières de transport du bétail et d'instaurer des abattoirs réglementés, en réaction à l'apparition de la tique importée par l'armée américaine et qui menaçait les cheptels locaux ([document 4](#)). Pour empêcher la prolifération de ce parasite, des abattoirs sont construits sur chaque propriété. Les animaux sont ensuite transportés vers Nouméa en quartiers entiers, dans des camions bâchés. À la

fin des années 1950, un financement du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) de 25 millions de francs permet l'édification d'entrepôts frigorifiques à Ducos, centralisant et conservant la production de viande. En 1963, la création de l'OCEF (Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique) confie à cet organisme la gestion de ces infrastructures et dès 1968 les bouchers remettent à l'OCEF la mission de l'abattage de l'ensemble des animaux destinés au marché du Grand Nouméa. Ce dispositif assure une meilleure qualité sanitaire des produits carnés et structure la filière bovine en l'intégrant à un réseau frigorifique moderne, facteur essentiel du développement urbain et de l'alimentation de la population croissante autour de Nouméa.

Dans les zones rurales, l'agriculture calédonienne connaît un bouleversement majeur à travers la fin des contrats d'engagement des travailleurs asiatiques et la suppression des réquisitions de main-d'œuvre kanak, ainsi que par la mécanisation progressive des travaux agricoles. Dès la guerre, les Américains introduisent motoculteurs et tracteurs, mais c'est dans les années 1960 que les coopératives agricoles se multiplient, réorganisant profondément la production en Brousse ([document 5](#)). Pour répondre à la croissance démographique et à l'essor économique, les efforts se concentrent sur l'augmentation des rendements et l'intensification de l'occupation des sols : les pâturages se transforment en herbages plus productifs et des systèmes d'irrigation sont installés, optimisant la gestion des sécheresses et des aléas climatiques. Cette mutation s'accompagne d'une meilleure structuration de la filière, la modernisation des pratiques et une diversification des cultures, visant à rendre l'agriculture moins dépendante des importations alimentaires et à soutenir les populations rurales en pleine mutation socio-économique.

Les chiffres clés révèlent l'ampleur de ces transformations agricoles : en 1960, l'installation de la première éolienne illustre les efforts pour pallier la grave sécheresse de 1957-58 et témoigne d'une volonté d'innovation ([document 6](#)). Les têtes de bétail passent de 800 en 1956 à 450 en 1958, marquant la vulnérabilité des cheptels face aux aléas, tandis qu'en 1966 on recense 10 434 chevaux, dont 61 % sont localisés en tribu. Dans le secteur caféier, l'*Hypotenemus hampei* dévaste les plantations sur la côte Est dès 1948 et, en 1965, l'invasion de la fourmi argentine achève de décimer les caféiers, provoquant une chute de la superficie de café de 6 300 ha en 1955 à 3 000 ha en 1975. La production de coprah fond de 2 143 tonnes en 1964 à 464 tonnes en 1975 et le café commercialisé passe de 1 146 tonnes à 490 tonnes sur la même période. Ces données traduisent la fragilité des cultures face aux animaux nuisibles et aux changements climatiques, ainsi que les efforts constants pour moderniser et sécuriser les productions agricoles dans un contexte de pression démographique et économique croissante.

### 1973, la fin du boom

La Nouvelle-Calédonie, bien que placée parmi les collectivités d'outre-mer les plus isolées, s'est illustrée jusque-là par ses richesses minières, notamment le nickel. Après avoir connu une période de prospérité exceptionnelle entre 1969 et 1972, ce territoire affronte une crise économique profonde liée à la dégradation du contexte politique marqué par de fortes revendications autonomistes. La compétition acharnée entre les grandes sociétés multinationales désireuses de s'approprier les réserves calédoniennes, parmi les plus importantes au monde, continue de perturber les relations avec la Métropole. L'article souligne que la Nouvelle-Calédonie, malgré son statut de « petite France » de l'Antipode, reste un enjeu stratégique majeur pour Paris, en raison de l'importance économique du nickel et des tensions politiques internes ([document 7](#)).

La courbe des effectifs salariés de la Société Le Nickel (SLN) entre 1970 et 1975 illustre parfaitement la fin brutale du « boom » du nickel. Le nombre de salariés, initialement en croissance soutenue jusqu'en 1972, s'effondre à partir de 1973. Cette année est qualifiée d'« année noire » marquée par l'effondrement du cours du nickel sur le marché international et par une chute de la production locale. La situation est aggravée par un grave accident industriel à l'usine de Doniambo, qui cause la mort de cinq ouvriers, ainsi que par une sécheresse extrême ayant entraîné la perte de 15 000 têtes de bétail. Ces événements combinés expliquent la forte diminution des effectifs à la SLN en 1973, qui ne parviennent pas à retrouver les niveaux antérieurs même en 1975 ([document 8](#)).

## II – Les mutations démographiques

### Le boom démographique des Trente Glorieuses

Le « boom démographique » calédonien s'appuie à la fois sur une croissance interne soutenue et sur des apports migratoires divers, tout en accentuant l'urbanisation de Nouméa. Le double mouvement de hausse des effectifs dans toutes les communautés et de recomposition urbaine fait apparaître une société en pleine mutation où les équilibres ethniques et spatiaux se redessinent sous l'effet de la natalité, de l'allongement de l'espérance de vie et des dynamiques économiques des Trente Glorieuses.

Ainsi, les chiffres montrent une forte croissance de la population calédonienne durant les Trente Glorieuses, passant de 62 700 habitants en 1946 à 133 233 en 1976. Cette augmentation touche d'abord les communautés majoritaires : les Kanak voient leurs effectifs passer de 41 190 en 1963 à 55 598 en 1976, tandis que la population européenne, déjà forte de 33 355 personnes en 1963, atteint 50 757 en 1976. Ces deux groupes restent les piliers démographiques du territoire, quoique leur part relative évolue ([document 9](#)). L'apparition et l'essor de nouvelles communautés (Wallisiens-Futuniens, Indonésiens, Tahitiens-Polynésiens, Vietnamiens, Néo-Hébridais) illustrent la diversification croissante de la société. Ainsi, les Wallisiens-Futuniens passent de 6 219 en 1969 à 9 571 en 1976 et la communauté vietnamienne de 109 à 1 943 sur la même période, témoignant des mouvements migratoires liés au développement économique et aux besoins de main-d'œuvre.

La croissance très nette de la communauté vietnamienne, qui passe de 109 personnes en 1969 à 1 943 en 1976 ([document 9](#)), s'explique avant tout par les conséquences de la guerre du Vietnam qui a entraîné à partir de 1975 la fuite massive de réfugiés, appelés « boat people », cherchant à gagner les pays occidentaux. Nombre d'entre eux ont pu bénéficier de dispositifs de relocalisation mis en place par la France, qui a réparti certains réfugiés vietnamiens dans ses collectivités d'outre-mer pour réduire la pression migratoire en Métropole. La chute de Saïgon en avril 1975 a accentué ce mouvement : face à l'effondrement du régime sud-vietnamien, de nombreuses familles ont accepté la proposition d'acheminement vers Nouméa.

Cette dynamique globale se double d'une forte urbanisation, concentrée sur Nouméa : la population de la capitale croît de 11 000 habitants en 1946 à 34 990 en 1963, soit plus du triple en moins de vingt ans ([document 10](#)). Dans le même temps, la structure ethnique de la ville évolue : si les Européens représentent encore 21 342 personnes en 1963, la part des Kanak atteint 5 274 habitants, marquant une présence kanak grandissante face à l'attraction exercée par les emplois du nickel et du bâtiment. Cette concentration urbaine traduit l'exode rural et l'aspiration d'une partie de la jeunesse kanak à bénéficier des opportunités économiques, tandis que la croissance

industrielle et les infrastructures en développement attirent des populations de toutes origines vers Nouméa.

### La recomposition ethnique de la Nouvelle-Calédonie

Entre 1963 et 1976, la structure démographique calédonienne se transforme profondément. La proportion de Kanak passe de 48 % à 42 % tandis que celle des Européens reste autour de 38 %, même si leur nombre absolu augmente nettement, le solde étant composé d'autres communautés ([document 11](#)). Ce décalage traduit une natalité plus élevée et une amélioration de l'espérance de vie chez les Kanak, conjuguées à une immigration européenne soutenue qui maintient la part relative des non-autochtones malgré l'accroissement global de la population.

L'abolition du statut de l'indigénat à partir de 1946 facilite la libre circulation et la résidence des Kanak à Nouméa, ouvrant la voie à une migration urbaine accrue. Attirés par l'essor économique et la création d'emplois dans les secteurs du nickel et du bâtiment, de nombreux Kanak s'installent en ville, modifiant sensiblement la répartition géographique de la population et contribuant à la croissance de la capitale ([document 12](#)).

Dans la même période, la part des Kanak à Nouméa double, passant de 9 % en 1956 à 13 % en 1963, puis à 18 % en 1969 et en 1976. Cette progression constante montre l'attraction exercée par la capitale sur la jeunesse kanak et son intégration progressive dans le salariat urbain, notamment durant les années de forte activité économique liées au boom du nickel ([document 13](#)). Le renversement amorcé vers 1973-1974, avec le premier choc pétrolier et la crise du nickel, entraîne toutefois un reflux de certains Kanak vers les tribus, ralentissant temporairement l'exode rural.

Enfin, entre 1969 et 1976, l'arrivée des « colons Mesmer » augmente la population européenne de près de 20 000 personnes, soit plus de 20 % de la population totale en moins de sept ans. Cette immigration organisée par l'État cherche à renforcer la présence culturelle et politique européenne face aux revendications autonomistes kanak naissantes, tout en compensant la décélération du boom du nickel ([document 14](#)). Ces mouvements migratoires massifs et diversifiés cimentent l'explosion démographique des Trente Glorieuses en Nouvelle-Calédonie, redéfinissant la composition ethnique et le paysage social du territoire.

### L'impact des décolonisations en Nouvelle-Calédonie

Après la fin des contrats de travail, les Javanais, majoritairement employés dans les plantations, ont vu leur nombre à Nouméa chuter de façon spectaculaire : en 1949, ils ne sont plus que 2 242, alors que 6 881 ont été rapatriés à Java entre 1948 et 1953, en lien avec l'indépendance des anciennes Indes néerlandaises et l'arrêt des engagements et leur effectif se réduit encore à 1 340 en 1956. Toutefois, vingt ans plus tard, la population javanaise de la capitale double, pour atteindre 2 760 habitants en 1976, révélant un retournement démographique motivé par l'installation durable de familles ayant choisi de rester après l'échéance des contrats ([document 15](#)).

La question vietnamienne se traduit par deux campagnes de rapatriement : la première entre 1948 et 1953 (contexte de la guerre d'Indochine), expulsant 1 283 Indochinois, puis une seconde entre 1960 et 1964 (contexte de la guerre du Vietnam), qui conduit 3 786 Vietnamiens à repartir et laisse 972 personnes en Nouvelle-Calédonie (dont 817 à Nouméa). Malgré ces départs forcés, la communauté vietnamienne se retrouve en 1976 multipliée par deux à Nouméa, avec 1 540 âmes, et atteint 1 943 à l'échelle de l'ensemble du Territoire, signe d'une persistance de certains rapatriés choisissant de revenir ou de nouveaux migrants ([document 16](#)).

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, plus d'un million de Français pieds-noirs ont fui l'Algérie. Certains envisagent de s'installer collectivement en Nouvelle-Calédonie, selon la proposition présentée au Conseil des ministres du 18 juillet 1962 par le Premier ministre Georges Pompidou et soutenue par le président de Gaulle ([document 17](#)). Bien que l'Assemblée territoriale repousse l'idée d'un accueil organisé, plusieurs familles de Pieds-Noirs viennent néanmoins s'établir individuellement sur le Territoire, attirées par la recherche d'une nouvelle terre d'accueil loin des tensions de la Métropole.

### L'appel à une immigration polynésienne

Pendant cette période, la Nouvelle-Calédonie accueille de nouvelles communautés insulaires attirées par les opportunités économiques liées au développement du nickel et par les réseaux de solidarité déjà en place. On constate d'abord que la communauté tahitienne, historiquement implantée en milieu rural, représente 3 760 personnes en Brousse et 6 391 à Nouméa, ce qui montre son élargissement vers la capitale sous l'effet des besoins d'emplois et de l'accès aux services urbains ([document 18](#)).

La communauté wallisienne et futunienne connaît une progression exponentielle, passant de 1 227 individus en 1956 à 3 016 en 1963, puis à 6 220 en 1969 et enfin à 9 571 en 1976, traduisant à la fois la forte demande en main-d'œuvre pour le secteur minier et l'efficacité des réseaux migratoires intercommunautés ([document 19](#)).

Les modalités d'arrivée des *Uvea mo Futuna*, devenus citoyens français en juillet 1961, sont encadrées par un certificat de garantie de retour qui reste en vigueur jusque dans les années 1980. Le « boom du nickel » de 1969 à 1972 entraîne une arrivée massive pour le travail, le rapprochement familial, l'engagement volontaire ou les études, mais les conditions de logement restent très précaires, avec des cantonnements surpeuplés, comme l'a montré le sinistre de Doniambo en 1966. Entre 1956 et 1976, 5 973 naissances sont enregistrées dans cette communauté, dont plus de la moitié (2 784 naissances) entre 1969 et 1976 ([document 20](#)).

Enfin, Nouméa devient le pôle principal pour la communauté wallisienne et futunienne : alors qu'en 1956 seulement 46 % d'entre eux (soit 569 personnes) résident dans la capitale, cette part atteint 53 % en 1976, avec 5 065 Wallisiens à Nouméa, où ils représentent 9 % de la population nouméenne. Cette concentration résulte de l'essor industriel et des infrastructures en expansion, attirant ces populations à la recherche de meilleures conditions de vie ([document 21](#)).

## III – Les mutations sociales

### L'accès progressif à l'École pour tous

Au cours de cette période, l'accès à l'instruction en Nouvelle-Calédonie reste marqué par d'importantes inégalités selon les origines, malgré des progrès. On note d'abord des écarts criants dans les taux d'illettrisme : les Européens comptent seulement 3 % d'illettrés tandis que les Kanak affichent 14 % d'illettrés et les Wallisiens 28 % d'illettrés en 1978 ([document 22](#)). Ces chiffres traduisent un héritage des inégalités d'accès à l'École qui pénalise largement les populations kanak, wallisiennes et futuniennes, même après la fin de l'indigénat.

Avant 1946, l'école publique coloniale refusait l'inscription des non-citoyens français, prohibait tout enseignement dans une langue autre que le français (kanak, javanais, vietnamien, wallisien...) et réservait l'instruction générale aux seuls enfants de colons tandis que les Kanak ne pouvaient

fréquenter que des écoles professionnelles séparées (document 23). Cette scolarisation ségréguée renforce une hiérarchie éducative fondée sur le statut civil et l'origine ethnique, limitant fortement les perspectives pour les non-Européens.

À Nouméa, l'intégration progressive des enfants inscrits jusque-là dans des écoles indigènes ou asiatiques au sein du réseau public laïque se fait entre 1950 et 1957. Sous l'argument d'uniformisation de l'instruction pour « Blancs et Noirs », la dernière école indigène ferme ses portes en 1957, ouvrant la voie à un accès plus large des Kanak à l'enseignement public, même si leur présence reste très marginale dans les classes (document 24).

L'enseignement primaire gratuit pour tous n'est instauré qu'en 1975, alors que le secondaire n'est officiellement ouvert aux Kanak qu'en 1958. En conséquence, la part des Kanak parmi les effectifs de l'école publique progresse de 15 % en 1957 à 39 % en 1966, puis à 44 % en 1977, témoignant d'une scolarisation kanak en nette augmentation dans le primaire et le secondaire, bien que tardive (document 25).

Malgré ces avancées, les premiers diplômés kanak n'apparaissent qu'à la fin des années 1950 : Sophie Naisseline est la première bachelière kanak en 1958, Boniface Ounou le premier bachelier masculin kanak en 1962, et Nidoïsh Naisseline le premier titulaire d'une maîtrise de sociologie en 1969. En 1978, 87 % des diplômés sont toujours européens contre 13 % de non-Européens, illustrant la lente démocratisation des filières supérieures pour les Kanak (document 26).

Enfin, la scolarisation des jeunes Asiatiques reste retardée : après l'école javanaise de Nouméa créée en 1944 puis fermée en 1948, les Vietnamiens bénéficient dès 1950 d'un établissement financé par la SLN à Doniambo, dirigé par un enseignant vietnamien, avant son transfert en 1957. Toutefois, il faut attendre l'obligation scolaire généralisée de 1958 pour que les enfants asiatiques soient admis dans les écoles publiques et privées, même si Suzanne Cale devient dès 1947 la première bachelière d'origine vietnamienne, signe d'efforts précoces mais marginaux en faveur de l'éducation de cette communauté (document 27).

### **Une société calédonienne marquée par le racisme**

La société calédonienne se caractérise par une forte ségrégation ethnique et des attitudes ouvertement racistes envers certaines communautés. On note d'abord une hostilité marquée à l'égard des Vietnamiens, perçus comme « autres » même lorsqu'ils ont obtenu la citoyenneté française. Ainsi, en mai 1952, les travailleurs vietnamiens de la mine Chagrin et ceux de Ouaco sont empêchés de célébrer l'anniversaire d'Hô Chi Minh, interdiction considérée comme un affront politique. L'année suivante, le simple fait de hisser un drapeau rouge à Tiebaghi est interprété comme un signe d'insurrection, déclenchant des réprimandes administratives et l'intervention militaire. Les témoignages révèlent également que, dans les écoles, les enfants vietnamiens sont systématiquement relégués au fond de la classe sous l'injure de « chinetiques », tandis que des slogans xénophobes tels que « Viet dehors ! » ou « Viet partez ! » scandés dans la rue, des bombes désamorçées et des vitres brisées illustrent la violence dont ils sont l'objet. En novembre 1956, des tracts proclament « Acheter chez un Vietnamien, c'est trahir la France ! », signe d'une pression sociale constante contre leur intégration (document 28).

Dans les années 1970, les Kanak et les Javanais, bien que ces derniers ne soient plus « indigènes » au sens strict, subissent également un racisme institutionnalisé. Les autorités imposent des couvre-feux discriminatoires : après huit heures du soir, seuls les « autres » (« canaques » et Javanais) ne

peuvent plus circuler, car considérés comme « par nature » imprudents ou dangereux. Des chroniques locales dépeignent ces populations comme paresseuses et irresponsables, incapables de prendre soin d'elles-mêmes sans surveillance permanente. Les textes stigmatisent leur santé fragile et justifient des mesures de contrôle paternalistes, reflétant une vision colonialiste envers ces groupes ([document 29](#)).

Ainsi, du début des années 1950 jusqu'aux années 1970, la vie quotidienne des communautés vietnamienne, kanak et javanaise reste marquée par des lois discriminatoires, des brimades publiques et des représentations racistes qui entravent leur accès aux libertés élémentaires et à la dignité.

### **Progrès et luttes sociales en Nouvelle-Calédonie**

Les tensions sociales et les inégalités structurelles marquent la société calédonienne entre 1946 et 1975. D'abord, les travailleurs vietnamiens se heurtent très tôt à l'autorité coloniale et patronale. Dès 1945-1946, ils réclament de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés. Le refus des responsables miniers et de l'administration les conduit à déclencher des grèves dures et à occuper les gisements. L'armée est appelée pour déloger les grévistes, provoquant sept blessés à Voh et un mort à Thio. L'interdiction d'arborer tout drapeau autre que celui de la France, décidée notamment après que le drapeau du Viêt-minh a flotté en 1950, vise explicitement cette communauté ([document 30](#)).

Dans un contexte plus global, la demande d'égalité sociale apparaît dès 1950, lorsque Roch Pidjot, président de l'UICALO, exige que les « indigènes calédoniens » bénéficient des mêmes lois sociales qu'en Métropole, comme c'est déjà le cas pour les Européens et assimilés installés localement. L'année suivante, l'Assemblée nationale vote un code du travail pour les TOM, applicable jusqu'en 1983, marquant un progrès juridique mais restant insuffisant pour combler immédiatement les disparités salariales et de statut ([document 31](#)).

Entre 1954 et 1965 se forge une conscience syndicale plus affirmée : la grande grève de 1954 à la SLN débouche sur la mise en place de la parité salariale, indépendamment de l'origine ethnique des salariés. Progressivement, les syndicats nouent des alliances interprofessionnelles. En 1965, la création du SOENC, qui regroupe ouvriers et employés de divers secteurs, puis la formation de l'USOENC en 1968, attestent d'une structuration accrue du mouvement ouvrier calédonien ([document 32](#)).

Cette montée en puissance du syndicalisme se lit également dans l'évolution du nombre de salariés entre 1964 et 1975 : on observe une croissance rapide jusqu'en 1972, suivie d'un net coup d'arrêt à partir de 1973. Les courbes confirment l'effet conjugué de la crise du nickel (effondrement des cours et chute de la production) et des premières mobilisations revendicatives (manifestations de 1956 pour la parité et contre l'arrivée massive de Métropolitains) qui influencent sensiblement l'emploi industriel et minier ([document 33](#)).

Enfin, la marginalisation persistante des Kanak transparait dans des indicateurs structurels : malgré les lois sociales et les progrès du syndicalisme, cette population demeure en marge du salariat formel. Les courbes de l'emploi montrent que, même à l'aube des Trente Glorieuses, la proportion de Kanak salariés reste très inférieure à celle des Européens, traduisant une ségrégation de fait dans l'accès aux emplois stables et qualifiés ([document 34](#)).

### La condition de la femme dans la société calédonienne

Durant les années 1960 et 1970, les Calédoniennes commencent à voir leur rôle remis en question, tant dans la sphère domestique que dans la vie publique. Les manuels d'économie domestique insistent sur le rôle de l'épouse et de la mère comme hôtesse exemplaire : préparer à l'avance des repas « délicieux » pour accueillir le mari fatigué et veiller à ce qu'il se sente choyé au retour. Cette vision cantonne la femme aux tâches ménagères et à l'accueil familial, sans envisager son implication dans d'autres sphères sociales ou professionnelles ([document 35](#)).

Une publicité parue en 1971 dans *La France australe* diffuse une image stéréotypée de la Calédonienne, la montrant souriante, bien vêtue et tenant un produit ménager (détergent ou petit appareil électroménager) avec un slogan valorisant son rôle dans la propreté du foyer. En présentant la modernité féminine comme liée à l'acquisition d'ustensiles domestiques, l'annonce perpétue l'idée que la femme est avant tout responsable du cadre de vie familial ([document 36](#)).

Alors que la question de l'interruption volontaire de grossesse est légalisée en Métropole en 1975, en Nouvelle-Calédonie l'IVG reste clandestine durant toute la décennie 1970. Avant 1973, les avortements se pratiquent « à la sonde » par des personnes non spécialisées, pour un coût élevé de 30 000 F CFP (contre 800 F CFP pour une consultation), entraînant chaque année environ dix décès et une centaine d'hystérectomies. À partir de 1973, le retour du médecin Jean-Paul Caillard permet d'introduire la méthode « de Karman » en clinique, mais l'IVG demeure illégale jusqu'en 2000 et l'accès aux soins reste très limité ([document 37](#)).

Dès les années 1940, certaines Calédoniennes s'engagent pour la reconnaissance de leurs droits. Jeanne Tunica y Casas fonde en 1941 l'Association des Amis de l'URSS, milite pour la création de crèches et le droit de vote. En 1946, elle cofonde le premier parti politique local, le Parti communiste calédonien. Dans un texte de 1945, elle appelle les femmes à considérer le vote comme un « devoir » capable de transformer la société, tout en dénonçant l'idée que « la femme gardienne du foyer » doive se limiter aux soins domestiques. Ce plaidoyer précoce illustre l'émergence d'une réflexion féministe mêlée à une volonté d'égalité ethnique et sociale ([document 38](#)).

### La question du droit coutumier dans la justice française

À cette époque, la place du droit coutumier dans la justice française suscite un débat, soulignant les difficultés d'articulation entre les traditions kanak et les institutions judiciaires hexagonales. Une mission menée par André Touren en 1970 relance l'idée de codifier la « commission des collectivités calédoniennes » afin d'étudier la reconnaissance et l'organisation du droit coutumier ([document 39](#)). En réponse, le gouverneur propose de nommer un magistrat dédié aux questions coutumières, estimant qu'une telle présence permettrait d'orienter les citoyens de statut civil particulier vers les tribunaux compétents pour leurs litiges coutumiers, alors qu'ils ignorent souvent cette possibilité. Cette mesure témoigne d'une volonté d'améliorer l'accès à la justice pour les populations kanak, tout en reconnaissant l'existence d'une jurisprudence spécifique. Cependant, le texte révèle un double souci : d'une part, le magistrat aurait pour mission d'aider à résoudre les conflits selon les règles coutumières et d'autre part, il devrait progressivement orienter ces règles vers une « assimilation législative », traduisant une volonté de rapprocher la coutume des normes françaises. Cette approche reflète la tension entre un respect apparent des traditions locales et une logique d'uniformisation héritée de l'administration coloniale. Le contexte politique est évoqué : la présence de troubles annonciateurs des revendications d'indépendance, attribués pour l'instant à la simple manifestation d'étudiants influencés par Mai 1968, illustre la méconnaissance des enjeux

politiques et culturels kanak. Les autorités interprètent ce rejet de la coutume comme une rébellion de la jeunesse, sans percevoir l'ampleur des aspirations à l'autonomie. Cette perception souligne le fossé entre les visions administrative et coutumière de la justice.

## IV – Les mutations spatiales

### Connecter la Nouvelle-Calédonie au monde

La Nouvelle-Calédonie sort progressivement de son isolement en multipliant les liaisons internationales et régionales, tout en rêvant de jouer son rôle de hub dans le Pacifique Sud. Le cargo mixte *Calédonien*, mis en service en 1952, relie Nouméa à Marseille en cinq semaines via le canal de Panama, transportant à la fois fret et 363 passagers, ce qui marque une ouverture maritime d'envergure vers l'Europe ([document 40](#)). Dès 1949, un vol Air France à bord d'un Douglas DC-4 assure la liaison Paris-Orly-Nouméa en six jours avec neuf escales, réduisant sensiblement la durée et la difficulté des déplacements entre la Métropole et le territoire ([document 40](#)). Ces connexions sont symbolisées par l'apparition du hangar du DC-6 à l'aéroport de La Tontouta en 1967, témoignant de l'adaptation des infrastructures locales au trafic aérien croissant ([document 40](#)).

La création d'une antenne de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa en 1949 inscrit la Nouvelle-Calédonie au cœur des institutions régionales, jusqu'alors basées à Sydney ([document 41](#)). Le déplacement du siège renforce le poids politico-économique de Nouméa dans le Pacifique et favorise le développement de partenariats, comme en témoignent l'évolution du logo de la CPS entre 1960 et 1970, symbole d'une identité régionale affirmée ([document 41](#)).

L'accueil, en 1966, des deuxièmes Jeux du Pacifique Sud dans le nouveau stade de Magenta contribue à asseoir le rayonnement de Nouméa au niveau sportif et culturel ([document 42](#)). Organisés dans une enceinte moderne spécialement construite pour l'occasion, ces jeux attirent des délégations de toute la région et créent un point de convergence entre la Nouvelle-Calédonie et les îles du Pacifique.

### Désenclaver la Brousse

La Brousse calédonienne a été progressivement reliée au réseau routier principal, marquant la fin de l'isolement de nombreuses communautés rurales. Les bacs qui assuraient autrefois les liaisons entre les villages témoignaient d'une réalité d'isolement prolongé pour les communautés rurales : ces traversées dépendaient du simple passage de barges ou de petits bateaux à vapeur, ce qui limitait fortement les échanges économiques, freinait l'acheminement du bétail et des produits agricoles et rendait la fréquentation des services urbains incertaine ([document 43](#)). La construction des premiers ponts, dès 1948, marque un tournant décisif : en remplaçant ces ferries rudimentaires, ces ouvrages en béton et en métal ont instauré une continuité routière fiable, supprimant les aléas climatiques, réduisant les durées de trajet et ouvrant la Brousse aux opportunités du développement minier et aux investissements publics. Par la suite, l'extension et la modernisation progressive des ponts, avec des arches métalliques capables de supporter des camions, ont renforcé l'intégration spatiale du territoire, facilitant l'accès aux infrastructures sanitaires et la circulation des hommes et des biens et contribuant ainsi à transformer les zones rurales.

### Aménager le Territoire

Durant cette période, l'essor économique se traduit par d'immenses chantiers d'aménagement du territoire, symboles de la modernisation et de la volonté de soutenir l'activité minière.

Le remplacement des passages de bac par des ponts sur la Côte Est illustre cette ambition : entre 1968 et 1973, cinq ouvrages d'envergure sont construits pour désenclaver la région et faciliter le transport des personnes et des produits vers Nouméa. L'inauguration, le 21 septembre 1959, de la première vanne du barrage de Yaté marque la réalisation d'un septième barrage hydroélectrique français, mobilisant 900 travailleurs venus de Métropole, d'Italie, de Tahiti, de Wallis-et-Futuna pour stocker 300 millions de m<sup>3</sup> d'eau et fournir 90 % de l'électricité destinée à l'usine de Doniambo de la SLN, ainsi qu'un apport de 10 % à Nouméa ([document 44](#)).

Le développement de l'économie se traduit aussi par la multiplication des infrastructures urbaines : face à la pénurie de main-d'œuvre malgré l'exode rural, Michel Inchauspé, secrétaire d'État aux DOM-TOM, estime à 5 000-6 000 le nombre d'emplois à créer dans les prochaines années, alors que la Nouvelle-Calédonie accueille entre 15 000 et 20 000 migrants en cinq ans. Ces effectifs alimentent la construction du centre minier de Népoui en sept mois (avec cantine, école, dispensaire, cinéma, banque) et stimulent les investissements dans le BTP et les équipements : digue reliant l'île Nou, remblai de la baie de la Moselle, port en eau profonde (quai FED financé par la CEE), gare maritime, nouvel hôtel de ville, aérogare de Tontouta, nouveaux quartiers (Logicoop, Rivière-Salée, Montravel) et barres d'immeubles (Saint-Quentin, Magenta), tandis que le nombre de véhicules double pour atteindre 49 000 immatriculations et que le trafic aérien augmente d'un tiers par an. Dans les zones rurales, la réalisation de nouvelles infrastructures a conduit à l'abandon des anciens bacs ([document 45](#)).

La communauté wallisienne et futunienne participe activement à ces grands travaux : arrivée en janvier 1956 parmi les travailleurs sous contrat, Siolisio Manukula témoigne de son affectation initiale au barrage de Yaté, puis à Nakety et Poum, où il demeure sept mois avant d'être affecté à Tiébaghi pendant six. Malgré la rudesse du travail, il souligne le soutien de sa famille et les relations harmonieuses nouées avec les autres ethnies, montrant comment ces chantiers sont également des lieux de brassage culturel et de cohésion intercommunautaire ([document 46](#)).

L'effet du boom se manifeste enfin dans la révision complète des projets d'urbanisme : en 1968, sous l'impulsion de la perspective d'un Grand Nouméa pluriethnique de 85 000 à 95 000 habitants à l'horizon 1985, le plan d'urbanisme directeur prévoit la création de deux nouveaux villages associés à des complexes métallurgiques, un à Poum (10 000 habitants envisagés) et un à Port-Boisé (15 000 habitants) près de la baie de Prony, ainsi que le doublement de la capacité de production de l'usine de Doniambo pour accompagner l'expansion urbaine ([document 47](#)).

### **Accélérer l'urbanisation de Nouméa**

L'urbanisation de Nouméa s'accélère fortement à la fin des années 1960, portée par le besoin de fluidifier la circulation et de relier la ville aux nouveaux pôles d'activité situés en périphérie.

Les aménagements routiers sont l'un des premiers signes de cette transformation : face à l'afflux croissant de véhicules (28 000 par jour en 1967, 35 000 en 1970 et une prévision de 70 000 pour 1975), le Territoire et la mairie lancent la construction d'un échangeur à Ducos, financé par le FIDES dès 1970. Deux ponts y sont édifiés pour désengorger la digue entre Montravel et Ducos, jusqu'alors saturée et jugée « indispensable pour l'expansion économique de Nouméa » ([document 48](#)). Cet investissement reflète l'urgence de répondre au « boom » minier qui suscite une urbanisation rapide et un accroissement des besoins de transport.

L'extension physique de la ville se matérialise par la prolongation du quai des Volontaires vers l'îlot Nou, aménagée en 1970. La construction de cette digue permet de raccorder directement le centre-ville à l'île Nou, jusque-là isolée, favorisant le développement de nouvelles zones à urbaniser ([document 49](#)).

### Loger les migrants internes et externes

L'afflux massif de migrants internes et externes creuse un déficit de logements, mettant en lumière des inégalités ethniques et les réponses institutionnelles face au mal-logement.

En 1970, le Plan d'urbanisme directeur recense 1 910 ménages mal logés à Nouméa, soit 40 % des Kanak et 61 % des autres Océaniens (Wallisiens, Futuniens, Tahitiens, Néo-Hébridais), contre 7,5 % des Européens, traduisant la précarité des emplois occupés par ces populations et leur difficulté à accéder à un logement bon marché ([document 50](#)).

Pour pallier cette crise, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) lance la construction de grands ensembles collectifs : la Cité Pierre Lenquette, édifiée en 1969, comprend 348 logements répartis en treize barres, tandis que, en 1975, les Tours de Magenta offrent 344 logements pour environ 3 000 résidents ([document 51](#)). Ces ensembles visent principalement à accueillir les populations récemment arrivées, internes (Broussards, jeunes Kanak venant des tribus) et externes (Wallisiens, Tahitiens, Métropolitains), mais leur densité et leur concentration renforcent parfois la ségrégation socio-spatiale, concentrant dans ces tours une forte proportion de ménages à faibles revenus.

## V – Les mutations culturelles

### Une Nouvelle-Calédonie majoritairement chrétienne et des Églises secouées

Le 29 septembre 1946 marque l'ordination de Luc Amoura et Michel Matouda-Kohu comme premiers prêtres kanak catholiques et atteste du processus d'« inculturation » de l'Église dans la société kanak ([document 52](#)).

À la fin des années 1970, la Nouvelle-Calédonie demeure majoritairement chrétienne. La répartition des confessions se fait essentiellement entre catholiques et protestants. Ces derniers comptent également un poids significatif dans les milieux kanak et wallisiens ([document 53](#)).

Malgré leur autorité morale, les missions catholiques et protestantes voient leur influence décliner face à la montée de nouvelles idéologies (communisme, nationalisme kanak). Les autorités catholiques, sous Mgr Édouard Bresson, luttent contre l'influence communiste en soutenant la création d'associations telles que l'UICALO, tandis que la mission protestante réagit par l'AICLF. Cette instrumentalisation politique des Églises signale le rôle croissant des institutions religieuses dans les jeux de pouvoir locaux ([document 54](#)).

L'arrivée du concile Vatican II (1962) suscite des débats internes intenses entre conservateurs et novateurs. Sous Mgr Martin puis Mgr Eugène Klein, le clergé doit s'adapter à des exigences de liturgie en langues kanak et à une redistribution des responsabilités ecclésiales. La faible progression du nombre de pratiquants (12 % entre 1963 et 1978), malgré l'explosion démographique urbaine, met en évidence une crise de légitimité. Plusieurs jeunes séminaristes quittent l'Église pour la sphère politique, à l'image de Jean-Marie Tjibaou ou François Burck ([document 54](#)).

La citation de Jean-Paul Briseul met en lumière la difficulté pour un Kanak de concilier son identité coutumière avec les exigences d'un clergé encore largement eurocentré. Jean-Marie Tjibaou quitte le sacerdoce lorsqu'il est contraint de choisir entre sa foi et son engagement pour ses « frères kanak », soulignant une Église qui peine à reconnaître simultanément l'appartenance culturelle et la vocation religieuse. À son entrée dans le sacerdoce (1987), Roch Apikaoua bénéficie déjà d'une Église progressivement plus ouverte aux spécificités kanak, ce qui lui permet d'exercer son ministère sereinement ([document 55](#)).

### La musique, un vecteur identitaire

Jean-Marie Tjibaou décrit les bouleversements socio-économiques liés au « boom du nickel (années 1960–1970) : la migration vers Nouméa, la saturation du marché du travail et la crise du logement entraînent une perte de repères et l'érosion de la pratique coutumière (respect des anciens, lien tribu). Cette fracture favorise l'émergence de mouvements culturels tels que Melanesia 2000, visant à réinventer et sauvegarder les patrimoines kanak face à l'urbanisation forcée ([document 56](#)).

La photographie de la danse traditionnelle à Montravel illustre l'importance des rituels dans le lien communautaire. Les danses, vecteurs de transmission des récits, permettent aux citoyens kanak de maintenir un rapport à leurs coutumes ([document 57](#)).

En 1965, le groupe Bethela, originaire de Hapetra (Lifou), marque la transition du chant pilou vers un style folk acoustique inspiré de la West Country et des influences tahitiennes. L'utilisation de guitares sèches et de ukulélés témoigne d'une hybridation culturelle, annonçant l'éclosion du kaneka. Le fait que leur premier disque ne sorte qu'en 1975 renvoie à la lente reconnaissance des expressions artistiques kanak par l'industrie musicale locale ([document 58](#)).

Montravel, quartier d'habitat social, devient le foyer du genre naissant « kaneka ». Le groupe Wax (1968), puis Black People, traduit l'importation des sonorités soul et funk (James Brown, Otis Redding) dans un contexte calédonien où la souffrance de l'exclusion sociale se mue en revendication identitaire. L'adoption de l'imagerie des Black Panthers et du slogan « black and proud » souligne la transposition locale des luttes afro-américaines dans la logique anti-coloniale kanak. Le témoignage de Jimmy Oedin montre que l'inspiration afro-américaine sert de catalyseur identitaire pour les jeunes Kanak urbains, radicalisant leurs revendications culturelles ([document 59](#)).

### Vers une pluralité des médias

La chronologie (1946–1975) révèle une diversification rapide des moyens de communication :

- 1947-1954 : l'ORTF lance Télé-Nouméa (première chaîne locale) en 1947, relayé en 1949 par la construction du cinéma Liberty (900 places) puis en 1954 par le Ciné Tropic à la Vallée-des-Colons (500 places). Cette montée de l'audiovisuel contribue à l'homogénéisation culturelle, diffusant des modèles métropolitains dans l'archipel ([document 60](#)).
- 1963-1969 : en 1963, la télévision s'étend aux Îles Loyauté, comblant partiellement l'isolement culturel des populations des tribus ([document 60](#)). En 1965, FR3 remplace l'ORTF, amorçant la régionalisation des programmes ([document 60](#)). En 1969, naissent *Les Nouvelles Calédoniennes* (premier quotidien indépendant) et la revue *L'Avenir Calédonien*

éditée par l'Union calédonienne, traduisant un pluralisme naissant avec des tribunes favorables à l'indépendantisme et à l'émancipation kanak (document 60).

- 1971-1975 : le cinéma Rex est rénové (1971-1972) et un drive-in s'installe à l'Anse-Vata (660 voitures) (document 60). En 1972, la réception télévisuelle est achevée à Poya et Thio/Canala (document 60). En 1974, le Hickson-City (deux salles) est inauguré (document 60). En 1975, le *Bulletin du Commerce* disparaît, reflétant la transformation économique et médiatique, tandis que le *Réveil Kanak*, édité par de jeunes étudiants, fait entendre une voix politique et culturelle radicale (document 60).

### L'émergence d'auteurs calédoniens

Au XX<sup>e</sup> siècle, les auteurs calédoniens ont affirmé une voix littéraire ancrée dans les expériences locales, mêlant légendes, héritages multiethniques et questionnements postcoloniaux.

Issu d'une lignée de bagnards, Jean Mariotti (1901-1975) incarne le premier grand auteur calédonien reconnu en Métropole. Installé à Paris dès l'âge adulte, il publie notamment *La Conquête du séjour paisible* (1952), s'appuyant sur des légendes kanak pour élaborer un imaginaire littéraire propre à la Nouvelle-Calédonie. Sa distinction comme Chevalier des Arts et des Lettres (1957) et son rôle au sein de la Société des gens de lettres témoignent de sa double appartenance culturelle, entre Métropole et Pacifique (document 61).

Apollinaire Anova Ataba (1929-1966), prêtre de Moméa, se forme à l'Institut catholique de Paris (licence en théologie et sciences sociales, 1965). Son œuvre, bien que restreinte, est essentielle : ses poèmes et sa réflexion sur l'indépendance kanak, notamment l'étude de 1965 sur l'insurrection de 1878 et la personnalité d'Ataï, constituent la première voix kanak francophone à s'affirmer dans l'espace littéraire dominé par les Européens. En établissant une « psychologie des Mélanésiens » (1965), il s'inscrit dans la lignée de Frantz Fanon (philosophe et intellectuel martiniquais, figure majeure de la pensée anticoloniale), plaidant pour l'émancipation des colonisés (document 62).

**« Relever la tête », l'affirmation de la culture et de l'identité kanak** (cf. dossier 3 « le Festival Mélanésia 2000 »)

Le Festival Mélanésia 2000, organisé à Nouméa du 3 au 7 septembre 1975, représente un moment décisif et symbolique du réveil culturel kanak. À l'origine, ce projet est porté par des personnalités du monde kanak impliquées dans la vie associative locale, comme Jean-Marie Tjibaou, alors animateur social, et Scholastique Pidjot, engagée au sein du Mouvement féminin vers un souriant village mélanésien. Ces personnalités cherchaient initialement à renforcer le tissu social fragilisé par des fléaux sociaux tels que l'alcoolisme et la délinquance. Leur volonté était de reconstruire un lien familial et communautaire au sein des tribus, tout en élargissant progressivement leur action à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Cet événement marque clairement une volonté d'affirmer publiquement et fièrement l'identité culturelle kanak, longtemps marginalisée et méprisée. Mélanésia 2000 constitue ainsi un acte fort de réappropriation culturelle, où pour la première fois, les Kanak présentent et célèbrent ouvertement leur patrimoine et leur histoire face à un public très diversifié.

Concrètement, le festival se déroule selon un programme riche, symbolisant la culture kanak sous tous ses aspects : des grandes cases traditionnelles sont construites selon des techniques coutumières et des rites anciens, des jeux traditionnels sont organisés, ainsi que des expositions d'artisanat et d'agriculture. Le festival atteint son apogée avec la présentation d'un spectacle

emblématique, « Kanaké », qui a pour ambition de rendre accessible aux non-Kanak la culture millénaire du peuple autochtone à travers des représentations symboliques et rituelles. Cette expression artistique et culturelle manifeste une identité kanak désormais assumée pleinement et portée au-devant de la scène publique, ouvrant ainsi une ère nouvelle de reconnaissance et de valorisation.

Le Festival Mélanésia 2000 déclenche des réactions variées dans la société calédonienne des années 1970. Pour certains Kanak, il constitue une fierté et une étape majeure vers l'affirmation identitaire et culturelle, renforçant leur estime collective et donnant un élan significatif aux mouvements de revendication politique ultérieurs. À l'inverse, une partie de la société non-kanak exprime inquiétudes et réserves, percevant cette affirmation identitaire comme une menace potentielle à l'équilibre social et politique existant. Ce festival a aussi suscité des critiques chez certains Kanak, notamment de la part de Fote Trolue. Il reproche au festival de donner une image idéalisée et folklorique de la culture kanak, présentée pour plaire à un public majoritairement non-kanak, sans aborder les problèmes politiques et sociaux réels. Il considère que Mélanésia 2000 détourne l'attention des luttes pour l'égalité et les droits du peuple kanak, en se limitant à une mise en scène culturelle. Cette critique souligne que, pour une partie des Kanak, l'affirmation culturelle ne doit pas occulter les revendications politiques concrètes.

Le Festival révèle au grand jour les tensions latentes de la société calédonienne, exacerbant parfois les craintes liées à une autonomie culturelle puis politique des Kanak.

## Conclusion

La période 1946–1975 a été marquée, en Nouvelle-Calédonie, par une modernisation rapide tirée par le « boom du nickel » et une affirmation identitaire croissante, en particulier kanak. L'essor industriel a transformé Nouméa en pôle urbain majeur, attirant une main-d'œuvre multiethnique et stimulant la construction d'infrastructures routières, portuaires et résidentielles. Simultanément, l'agriculture a dû se réorganiser face aux crises sanitaires et climatiques, tandis que l'extraction minière dominait l'économie locale et façonnait la vie sociale. Cette croissance a renforcé le pouvoir d'achat et l'emploi pour certaines communautés, mais a également creusé les inégalités entre zones urbaines et rurales et fragilisé l'autosuffisance alimentaire.

Sur le plan social et culturel, les mutations ont révélé un territoire tiraillé : l'Église, secouée par Vatican II et les enjeux kanak, a vu ses repères traditionnels mis à l'épreuve, le kaneka et l'essor des médias ont offert aux Kanak de nouveaux espaces d'expression face aux représentations dominantes. L'accès tardif des Kanak à l'école et au salariat formel, la discrimination ethnique persistante à l'égard des populations non-européennes et la lente émergence d'auteurs calédoniens confirment la difficulté d'une intégration réussie. Les transformations économiques et démographiques se sont accompagnées d'une recomposition sociale et culturelle qui posait déjà les bases d'un malaise identitaire et annonçant les futures tensions politiques autour du partage des ressources.

La période 1946-1975 constitue le prélude des conflits des années 1980 : si le nickel a été le moteur économique, il a également accéléré la modernisation imposée, souvent sans prise en compte des réalités sociales et culturelles kanak. Les mutations culturelles, en particulier, ont permis aux populations kanak de forger une identité revendicative, laquelle se traduira politiquement dans le mouvement indépendantiste. Les années 1980 ne sont donc pas une rupture brutale, mais plutôt la cristallisation des contradictions héritées des décennies précédentes.